

# RAPPORT ANNUEL 2022

*Sur le prix et la qualité du  
service public d'élimination  
des déchets*



*Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.*

*Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 1. PRÉSENTATION DU SYMSEM</b> .....	5
1.1 TERRITOIRE DESSERVI .....	5
1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE .....	5
1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT .....	9
1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE .....	11
1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE .....	11
1.2 LES COMPÉTENCES EXERCÉES.....	12
1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES .....	12
1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	13
<b>Chapitre 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b> .....	14
2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS .....	14
2.2 SUIVI DE COLLECTE .....	15
2.3 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS .....	16
2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROYEURS À VÉGÉTAUX .....	16
2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL .....	17
2.3.3 ANIMATIONS .....	19
2.3.4 LA COMMUNICATION .....	20
<b>Chapitre 3. LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION</b> .....	27
3.1 LA PRÉ-COLLECTE .....	27
3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS .....	27
3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES .....	34
3.2 POPULATION DESSERVIE.....	34
3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE .....	35
3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE .....	36
3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE .....	37
3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE .....	37
3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS .....	37
3.5 FRÉQUENCE DE COLLECTE .....	38
3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2022 .....	39
3.6 FOCUS SUR LES DÉCHÈTERIES.....	41
3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM .....	41
3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE .....	42
3.6.3 POPULATION DESSERVIE.....	43
3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES.....	43
3.6.5 FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES.....	44

3.6.6	RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES.....	51
<b>Chapitre 4.</b>	<b>LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN .....</b>	<b>53</b>
4.1	ÉVOLUTION DES TONNAGES.....	53
4.1.1	TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES .....	53
4.1.2	FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES .....	54
4.1.3	TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	55
4.1.4	FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE.....	56
4.1.5	TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE.....	57
4.1.6	FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE .....	57
4.1.7	TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES .....	59
4.1.8	FINANCEMENT DES DÉCHETS.....	61
4.1.9	TONNAGES GLOBAUX .....	61
4.2	PERFORMANCE DE COLLECTE.....	62
4.2.1	PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS .....	62
4.2.2	DONNÉES NATIONALES .....	63
<b>Chapitre 5.</b>	<b>LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION .....</b>	<b>64</b>
5.1	LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES .....	64
5.2	NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION).....	66
5.2.1	FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE.....	66
5.2.2	FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE .....	67
<b>Chapitre 6.</b>	<b>LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN .....</b>	<b>68</b>
6.1	CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS .....	68
6.1.1	TAUX GLOBAL DE VALORISATION .....	68
6.1.2	CAPACITÉS DES INSTALLATIONS.....	69
6.2	REFUS DE TRI ET PERFORMANCE .....	70
6.2.1	DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI .....	70
6.2.2	PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS .....	71
6.3	RÉSIDUS DE TRAITEMENT .....	71
<b>Chapitre 7.</b>	<b>IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE.....</b>	<b>72</b>
7.1	EXEMPLES D'INDICATEURS .....	72
<b>Chapitre 8.</b>	<b>L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>73</b>
8.1	DESCRIPTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE .....	73
8.1.1	LES MOYENS HUMAINS.....	73
<b>Chapitre 9.</b>	<b>LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>74</b>
9.1	DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION .....	74
<b>Chapitre 10.</b>	<b>LES INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>76</b>

10.1 GRAND LIVRE .....	76
10.2 MATRICE DES COÛTS .....	76
10.3 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT .....	80
10.4 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE .....	80
<b>Chapitre 11. GLOSSAIRE .....</b>	<b>81</b>

#### 1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002. Son siège se situe au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km<sup>2</sup> et compte 38 671 habitants (Population Insee au 01/01/2022).



L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « Rural dispersé ».

##### 1.1.1.1 LES CONVENTIONS

Des conventions avec des collectivités limitrophes ont été réalisées avec le SYMSEM.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise**

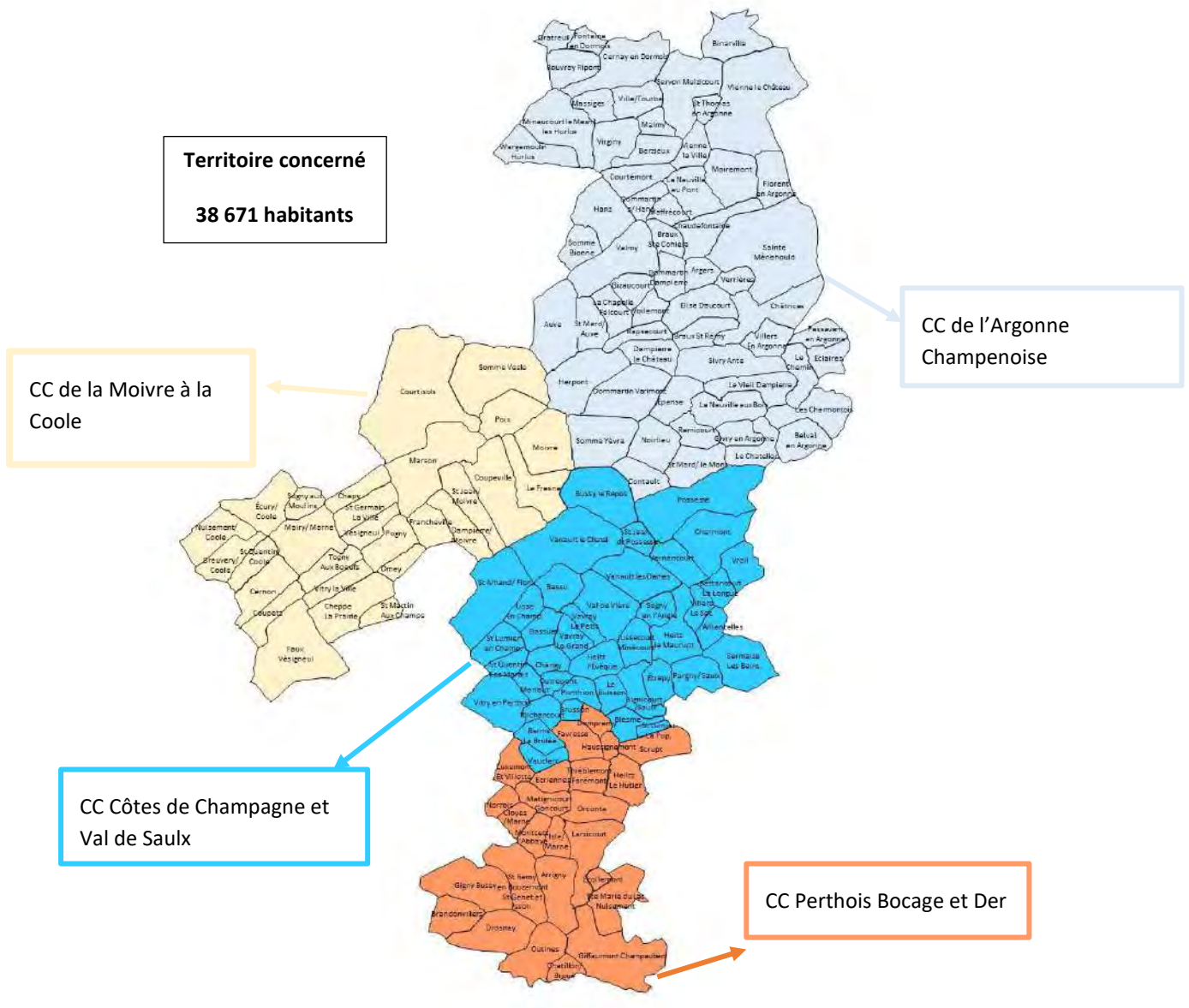
Elle ne concerne que l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 4 communes suivantes : Cheminon, Hauteville, Saint-Vrain et Maurupt-le-Montois, soit 1 662 habitants.

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 398 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais et Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François (2 112 habitants).

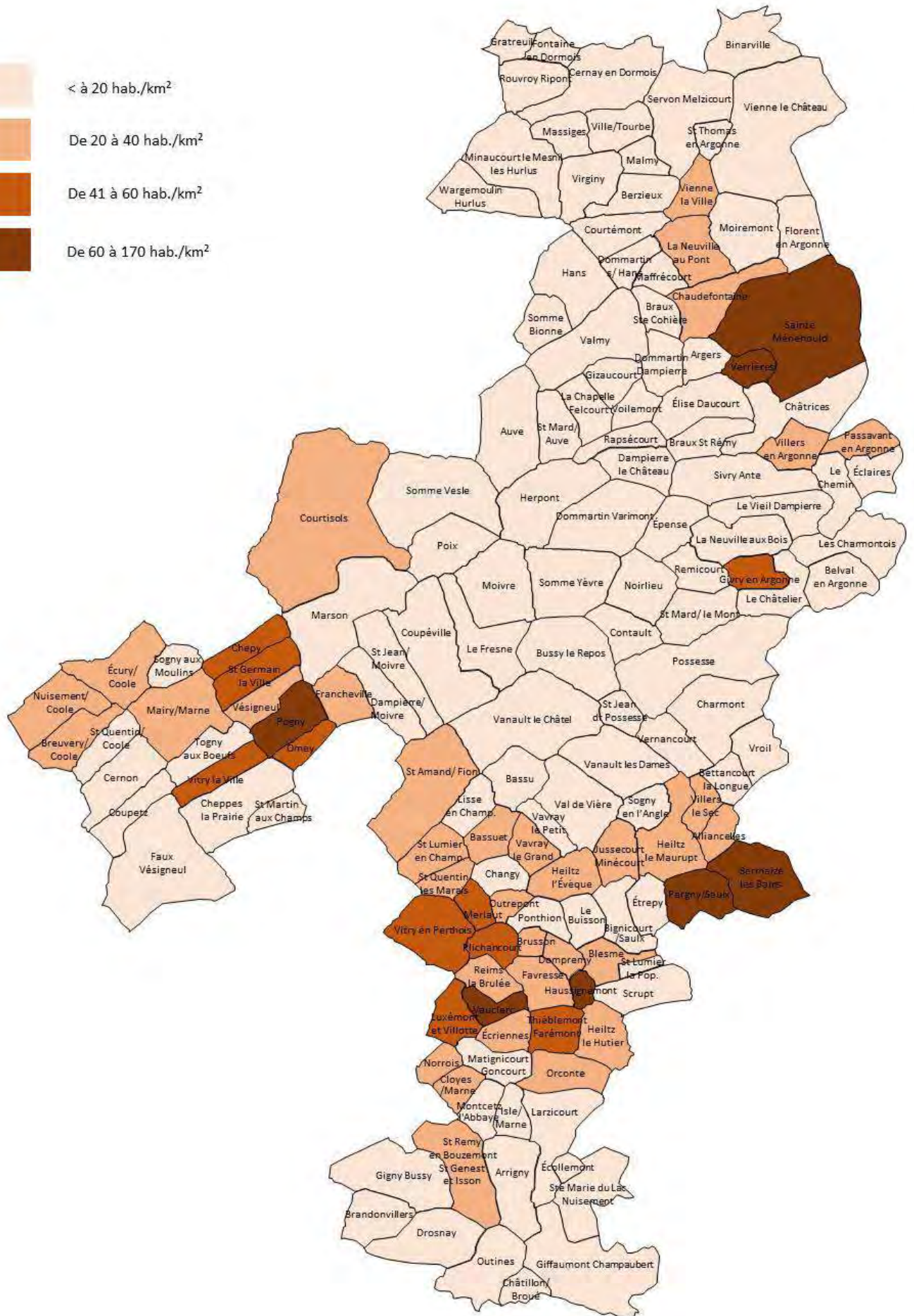
# SYMSEM : ORGANISATION TERRITORIALE EN 2022



**Légendes :**

- Communauté de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes de Perthois Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

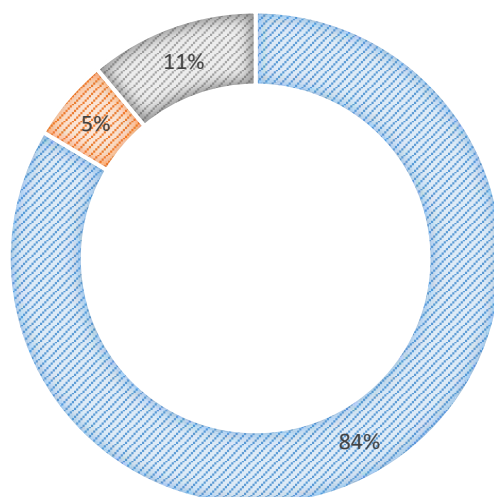
# SYMSEM : DENSITÉ DE POPULATION





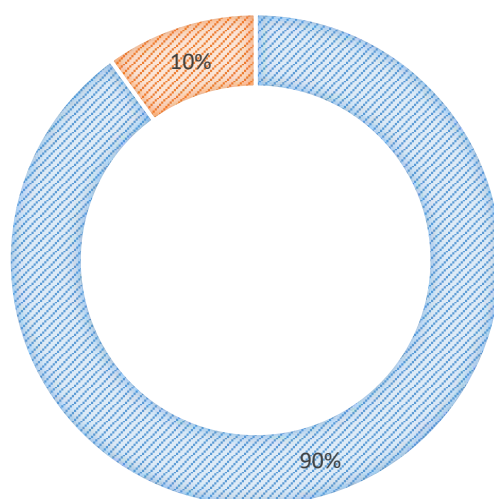
## RÉPARTITION DES LOGEMENTS

■ Résidences principales ■ Résidences secondaires et logements occasionnels ■ Logements vacants



## TYPLOGIE DES LOGEMENTS

■ Maisons ■ Appartements



Source : Chiffres Insee 2019.

---

## 1.1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire.

### Ses missions sont les suivantes :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptés ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets ;
- L'exploitation des 12 déchèteries, et d'une plate-forme de déchets verts et de gravats.

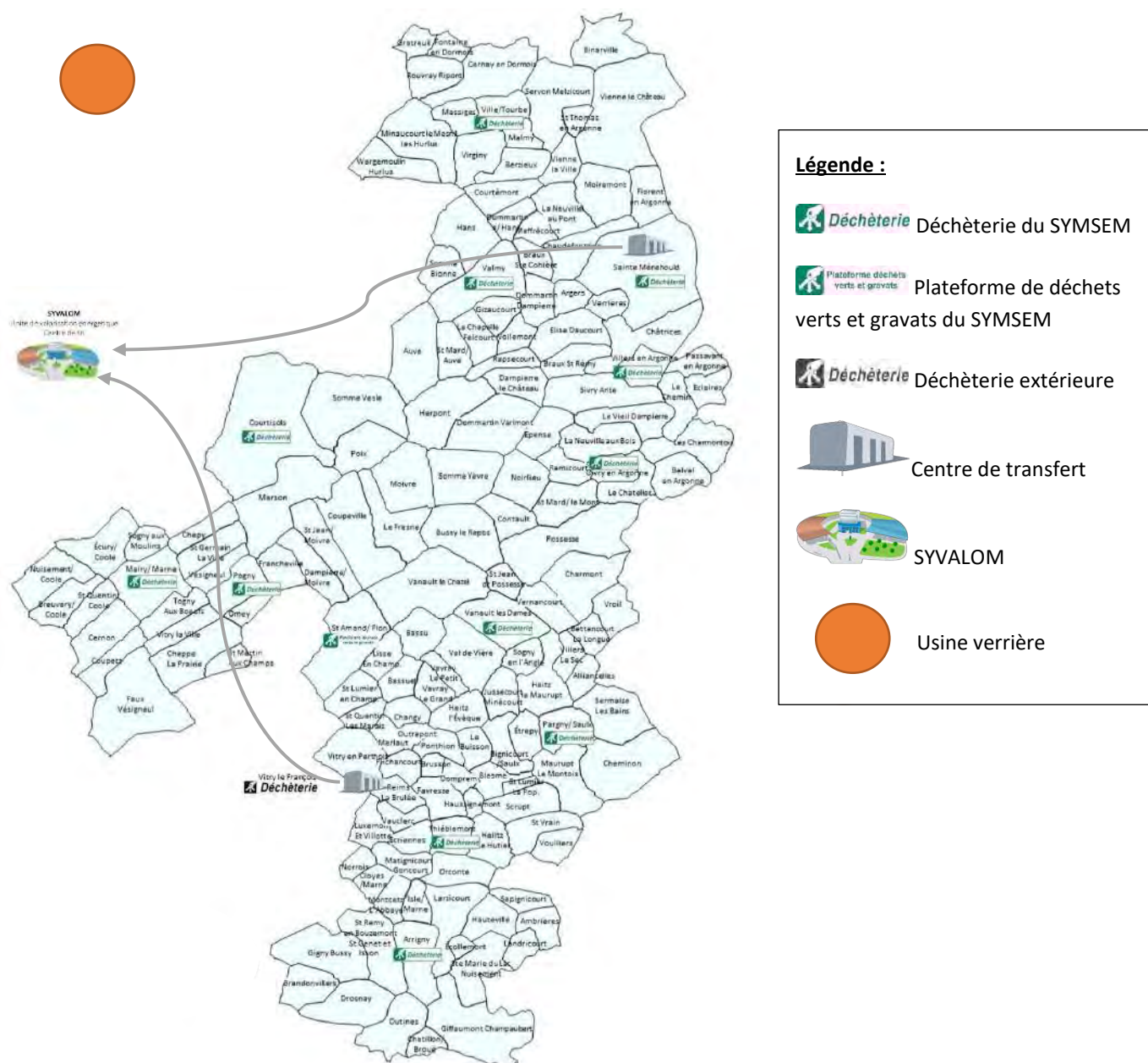
### Les différents modes de collecte mis en œuvre sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte :
  - Pour les **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (OMR) ;
  - Pour les **E**mballages **M**énagers **R**cyclables (EMR) hors verre, ils concernent : **B**riques alimentaires, **C**artonnettes d'emballages, **M**étaux (acier, aluminium), bouteilles et flacons **P**lastiques, papiers/**J**ournaux/**M**agazines (BCMPJ).
- La collecte en point d'apport volontaire :
  - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
  - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.



**Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :**

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire. 2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire. Elles couvrent un large panel de typologies de déchets et chacune d'entre elles fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM situé à la Veuve (51).
- Les ordures ménagères sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVALOM.
- Les emballages, papiers et journaux sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à la Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnettes d'emballages, métaux, bouteilles et flaconnages en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



### 1.1.3 DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

Le SYMSEM assure la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".

De ce fait, il est tenu de procéder à la collecte et au traitement des déchets ménagers, déchets produits par les ménages, qu'ils soient dangereux ou non. Par ailleurs, il collecte également les déchets assimilés qui regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour la compétence collecte, le SYMSEM l'exerce sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire d'un prestataire privé. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Pour la compétence déchèterie, le SYMSEM exerce cette compétence par le biais d'un prestataire privé.

### 1.1.4 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	Mode de collecte		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	
Déchets verts			X
Déblais / Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

## 1.2.1 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Ses missions sont les suivantes :

- Les collectes des déchets en porte-à-porte, en apports volontaires et en déchèteries sont gérées par le biais de prestataires privés ;
- Le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables...) ont été délégués au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne).

<b>Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
		Déchets collectés en mélange (poubelle noire) = Ordures Ménagères Résiduelles

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

	Collecte	Traitement
<b>OMR &amp; EMR (Hors verre)</b>	Prestataire privé Éco-Déchets	SYVALOM
<b>Emballages en verre</b>	Éco-Déchets a fait appel à un sous-traitant : Prestataire privé Minéris	Emballages en verre transformés à O-I Manufacturing
<b>Déchets des déchèteries</b>	Prestataire privé Suez	Prestataires divers ( <i>voir page 64</i> )

---

## 1.2.2 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis 2020, la Redevance Incitative est mise en place par le SYMSEM. Lors de la première année, la gestion de la facturation de la RI était encore confiée aux 4 Communautés de Communes du territoire.

Depuis 2021, le SYMSEM a repris la facturation de 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

En effet, la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der a souhaité garder la gestion de la facturation.

*À noter que la facturation de la Redevance Incitative a lieu chaque semestre.*

### **Quelques chiffres concernant l'année 2022 :**

- 1 384, c'est le nombre d'enregistrement de producteurs dans Gesbac ;
- 23 166, c'est le nombre de redevables soumis à la RI ;
- 20 125, c'est le nombre de producteurs actifs ;
- 18 600, c'est le nombre de producteurs avec levées ;
- 61, c'est le nombre de producteurs ayant des sacs prépayés ;
- 37 369, c'est le nombre total de facture émises pour l'année.



Le nombre de producteurs actifs est plus élevé que celui des redevables soumis à la Redevance Incitative, car il comprend les usagers des communes conventionnées ayant accès aux déchèteries du SYMSEM, les habitations vides et inhabitées, mais également les professionnels et usagers ayant uniquement une carte d'accès aux déchèteries (professionnels se trouvant en dehors du territoire du SYMSEM, et usagers étant propriétaires d'un bien sur le territoire tel qu'un terrain nu, un hangar, une maison en construction...).

## CHAPITRE 2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités permettent de réaliser une économie pour la collectivité et, par conséquent, pour le contribuable qui participe au financement du service.

### 2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

*La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé un objectif ambitieux pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.*

Nous utilisons l'année 2018 comme année de référence afin de voir l'évolution avant la mise en place de la Redevance Incitative, et depuis la mise en place de celle-ci.

Nous utilisons également comme référence les Déchets Ménagers et Assimilés\*.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tonnages en kg/hab./an des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le SYMSEM avec l'année 2018 comme base "100".

Un indice pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage en kg/hab./an de l'année par 100 et en divisant le tonnage en kg/hab./an par celui de l'année 2018.

*\* Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la somme des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) + Tri Sélectif (CS) + Verre + déchets des déchèteries.*

#### Indice d'évolution de tonnages collectés

	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères (poubelle noire)	100	82	77	79	78
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	100	99	100	93	88
Verre	100	104	110	114	120
Déchèterie	100	110	86	96	85

**Note : pour les tonnages en déchèteries, seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)**

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

## Évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés collectés 2018/2022

	2018		2019		2020	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	42 232		42 026		39 086	
Ordures ménagères (poubelle noire)	7 764,06	183,84	6 344,3	150,96	5 560,84	142,27
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	2 026,85	47,99	2 006,14	47,74	1 871,36	47,88
Verre	1 733,29	41,04	1 796,83	42,76	1 765,3	45,16
Déchèterie	8 693,96	209,27 **	7 829,34	189,38**	7 064,37	180,74**

	2021		2022	
	Tonnages	Kg/hab./an	Tonnages	Kg/hab./an
Population	38 847		38 671	
Ordures ménagères (poubelle noire)	5 632,74	145,00	5 555,22	143,65
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	1 740,00	44,99	1 642,98	42,49
Verre	1 819,95	46,85	1 880,51	48,63
Déchèterie	7 761,71	200**	6 839,29	176,86**

\*\* La population déchèterie est différente de la population globale, car des conventions entre collectivités existent.

**À noter :** On observe que le ratio kg/habitant sur le territoire du SYMSEM a diminué de 17,13% entre 2018 et 2022.

**Le périmètre du SYMSEM a évolué depuis 2018 passant de 42 232 habitants à 38 671 habitants en 2022.**

### 2.2 SUIVI DE COLLECTE

En 2022, 25 jours ont été consacrés au suivi de collecte.

Lors de ces suivis de collecte, des documents sont distribués aux usagers afin qu'ils comprennent leurs erreurs de tri lorsque leurs sacs de tri ont été refusés à la collecte.



### 2.3.1 MISE À DISPOSITION DE BROYEURS À VÉGÉTAUX

#### 2.3.1.1 BROYEURS POUR LES PARTICULIERS

En 2019, 5 broyeurs à végétaux électriques ont été achetés par le Syndicat.

Ils sont prêtés aux particuliers résidants sur le territoire, et ils permettent aux usagers de gérer leurs déchets, notamment les tailles annuelles des déchets verts qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, et peut être effectuée plusieurs fois dans l'année pour un même foyer. L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

En 2022, 29 foyers ont utilisé le broyeur, contre 55 en 2021.



#### 2.3.1.2 BROYEURS POUR LES COLLECTIVITÉS

Un broyeur thermique est mis à disposition des collectivités. Ce matériel ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM pour en assurer le bon fonctionnement.

Une participation financière comprenant le transport, le carburant, et la mise à disposition d'un agent du SYMSEM est demandée aux collectivités.

En 2022, 94m<sup>3</sup> ont été broyés pour les collectivités.



## 2.3.2 COMPOSTAGE INDIVIDUEL

### 2.3.2.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

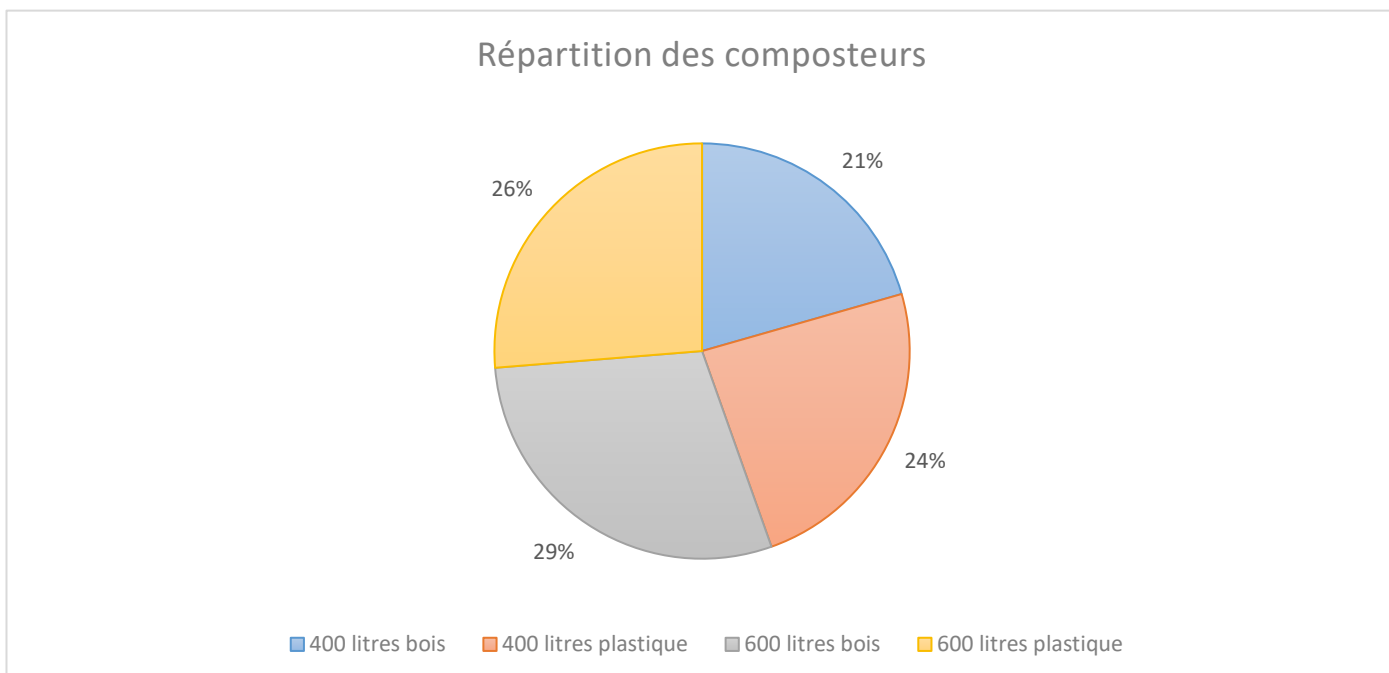
Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.  
Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteurs à prix réduits.

**Il est proposé aux usagers les équipements suivants :**

<p><b><u>Composteur plastique et bois :</u></b></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m<sup>2</sup>.</p>	
<p><b><u>Le bio seau :</u></b></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	
<p><b><u>L'outil mélangeur :</u></b></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	

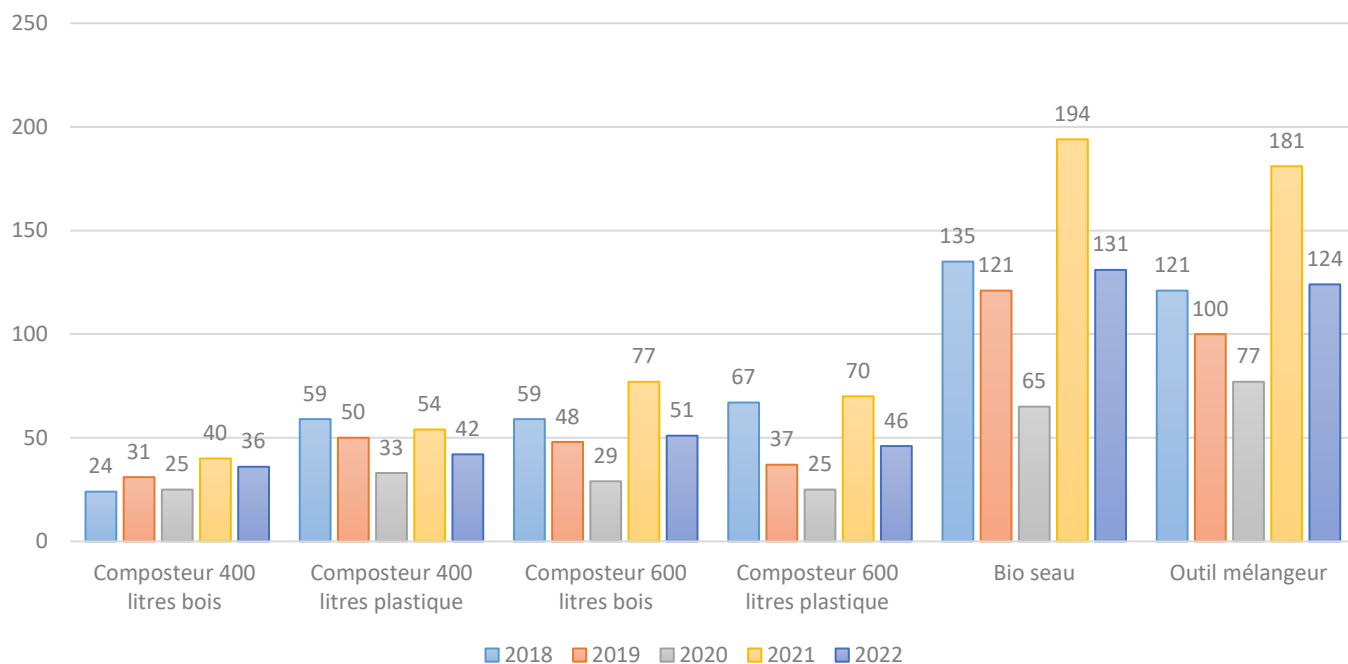
### 2.3.2.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2022, 175 composteurs ont été distribués contre 241 en 2021. Il y a un juste équilibre dans les demandes quel que soit la matière ou le volume désiré.



Le bio seau et l’outil mélangeur sont demandés dans plus de la moitié des commandes : 74,9% pour le bio seau et 70,9% pour l’outil mélangeur.

Le bio seau permet d’éviter aux usagers les nombreux allers-retours de la maison à l’extérieur, et l’outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



## 2.3.3 ANIMATIONS

### 2.3.3.1 ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

Au cours de l'année 2022, 70 animations ont été réalisées auprès de 1377 élèves dans 14 écoles différentes : l'école Arc-en-Ciel de Marson, l'école Camille Margaine de Sainte-Ménéhould, l'école publique élémentaire Marcel Aimé de Sermaize-les-Bains, l'école maternelle Jean de la Fontaine de Courtisols, l'école publique maternelle Jacques Adnet de Sermaize-les-Bains, l'école Michel Simon de Vauclerc, l'école Primaire d'Auve, l'école Primaire de Saint-Amand-sur-Fion, l'école Robert Lancelot de Sainte-Ménéhould, l'école rue du Moutier à Mairy-sur-Marne, le Groupe Scolaire de Nuisement-sur-Cooles, le Groupe Scolaire de Thiéblemont-Farémont, le Groupe Scolaire Condorcet à Pargny-sur-Saulx, et le Pôle Scolaire Vallée de la Craie de Vésigneul-sur-Marne.



Les thèmes choisis par les établissements étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- La découverte du compostage
- Reportage à la déchèterie
- Visite du SYVALOM
- Mon guide du tri.



## 2.3.4 LA COMMUNICATION

En 2022, divers documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers. Elle a pour objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

### 2.3.4.1 LE CALENDRIER 2022

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries, les jours de collecte et pour les consignes de tri.

**2022, avec SYMSEM** Vos déchets ont un avenir. **Pensez à sortir vos bacs et sacs la veille au soir!** Il n'y a pas de collecte le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S Jour de Noël	1 M 29	1 M 28	1 M 27	1 D 27	1 M 26
2 D 28	2 M 28	2 M 27	2 D 26	2 M 25	2 M 24
3 L 29	3 M 29	3 M 28	3 M 27	3 M 26	3 M 25
4 M 30	4 M 30	4 M 29	4 M 28	4 M 27	4 M 26
5 M 31	5 M 31	5 M 30	5 M 29	5 M 28	5 M 27
6 J 1	6 M 1	6 M 31	6 M 30	6 M 29	6 M 28
7 V 2	7 M 2	7 M 31	7 M 30	7 M 29	7 M 28
8 S 3	8 M 3	8 M 31	8 M 30	8 M 29	8 M 28
9 D 4	9 M 4	9 M 31	9 M 30	9 M 29	9 M 28
10 L 5	10 M 5	10 M 31	10 M 30	10 M 29	10 M 28
11 M 6	11 M 6	11 M 31	11 M 30	11 M 29	11 M 28
12 M 7	12 M 7	12 M 31	12 M 30	12 M 29	12 M 28
13 M 8	13 M 8	13 M 31	13 M 30	13 M 29	13 M 28
14 M 9	14 M 9	14 M 31	14 M 30	14 M 29	14 M 28
15 M 10	15 M 10	15 M 31	15 M 30	15 M 29	15 M 28
16 M 11	16 M 11	16 M 31	16 M 30	16 M 29	16 M 28
17 M 12	17 M 12	17 M 31	17 M 30	17 M 29	17 M 28
18 M 13	18 M 13	18 M 31	18 M 30	18 M 29	18 M 28
19 M 14	19 M 14	19 M 31	19 M 30	19 M 29	19 M 28
20 M 15	20 M 15	20 M 31	20 M 30	20 M 29	20 M 28
21 M 16	21 M 16	21 M 31	21 M 30	21 M 29	21 M 28
22 M 17	22 M 17	22 M 31	22 M 30	22 M 29	22 M 28
23 M 18	23 M 18	23 M 31	23 M 30	23 M 29	23 M 28
24 M 19	24 M 19	24 M 31	24 M 30	24 M 29	24 M 28
25 M 20	25 M 20	25 M 31	25 M 30	25 M 29	25 M 28
26 M 21	26 M 21	26 M 31	26 M 30	26 M 29	26 M 28
27 M 22	27 M 22	27 M 31	27 M 30	27 M 29	27 M 28
28 M 23	28 M 23	28 M 31	28 M 30	28 M 29	28 M 28
29 M 24	29 M 24	29 M 31	29 M 30	29 M 29	29 M 28
30 M 25	30 M 25	30 M 31	30 M 30	30 M 29	30 M 28
31 M 26	31 M 26	31 M 31	31 M 30	31 M 29	31 M 28

**HORAIRES DES DÉCHÈTERIES**

**ARRIGNY**  
 LUNDI 14h-18h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 9h-12h

**COURTISOLS**  
 Mémorial les jeudis en semaine (après de 10h30 à 12h)  
 LUNDI 14h-18h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**GIVRY-EN-ARGONNE**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 9h-12h

**MAIRY-SUR-MARNE**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**PARGNY-SUR-SAULX**  
 Mémorial les jeudis en semaine (après de 10h à 12h30)  
 LUNDI 14h-18h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**POGNY**  
 Mémorial les vendredis en semaine (après de 10 à 12h)  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

**LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**

Si vos électroménagers (hors frigo) et petits appareils électroniques, vous pouvez les apporter à la déchèterie.

Si vos électroménagers (hors frigo) et petits appareils électroniques, vous pouvez les apporter à la déchèterie.

4, Grande Rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre  
 03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr  
 www.symsem.fr

**2022, avec SYMSEM** Vos déchets ont un avenir. **Pensez à sortir vos bacs et sacs la veille au soir!** Il n'y a pas de collecte le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Les collectes sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine, à partir du jour férié.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 D 2	1 M 28	1 M 27	1 M 26	1 M 25	1 D 25
2 M 3	2 M 29	2 M 28	2 M 27	2 M 26	2 M 25
3 M 4	3 M 30	3 M 29	3 M 28	3 M 27	3 M 26
4 M 5	4 M 31	4 M 30	4 M 29	4 M 28	4 M 27
5 M 6	5 M 1	5 M 31	5 M 30	5 M 29	5 M 28
6 M 7	6 M 2	6 M 1	6 M 31	6 M 30	6 M 29
7 M 8	7 M 3	7 M 2	7 M 31	7 M 30	7 M 29
8 M 9	8 M 4	8 M 3	8 M 31	8 M 30	8 M 29
9 M 10	9 M 5	9 M 4	9 M 31	9 M 30	9 M 29
10 M 11	10 M 6	10 M 5	10 M 31	10 M 30	10 M 29
11 M 12	11 M 7	11 M 6	11 M 31	11 M 30	11 M 29
12 M 13	12 M 8	12 M 7	12 M 31	12 M 30	12 M 29
13 M 14	13 M 9	13 M 8	13 M 31	13 M 30	13 M 29
14 M 15	14 M 10	14 M 9	14 M 31	14 M 30	14 M 29
15 M 16	15 M 11	15 M 10	15 M 31	15 M 30	15 M 29
16 M 17	16 M 12	16 M 11	16 M 31	16 M 30	16 M 29
17 M 18	17 M 13	17 M 12	17 M 31	17 M 30	17 M 29
18 M 19	18 M 14	18 M 13	18 M 31	18 M 30	18 M 29
19 M 20	19 M 15	19 M 14	19 M 31	19 M 30	19 M 29
20 M 21	20 M 16	20 M 15	20 M 31	20 M 30	20 M 29
21 M 22	21 M 17	21 M 16	21 M 31	21 M 30	21 M 29
22 M 23	22 M 18	22 M 17	22 M 31	22 M 30	22 M 29
23 M 24	23 M 19	23 M 18	23 M 31	23 M 30	23 M 29
24 M 25	24 M 20	24 M 19	24 M 31	24 M 30	24 M 29
25 M 26	25 M 21	25 M 20	25 M 31	25 M 30	25 M 29
26 M 27	26 M 22	26 M 21	26 M 31	26 M 30	26 M 29
27 M 28	27 M 23	27 M 22	27 M 31	27 M 30	27 M 29
28 M 29	28 M 24	28 M 23	28 M 31	28 M 30	28 M 29
29 M 30	29 M 25	29 M 24	29 M 31	29 M 30	29 M 29
30 M 31	30 M 26	30 M 25	30 M 31	30 M 30	30 M 29
31 M 1	31 M 27	31 M 26	31 M 31	31 M 30	31 M 29

**HORAIRES DES DÉCHÈTERIES**

**SAINT-AMAND-SUR-FION** (collecte hebdomadaire)  
 Mémorial les jeudis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h  
 Mémorial les vendredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

**SAINT-MÉNÉHOULD**  
 Mémorial les jeudis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h  
 Mémorial les vendredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

**THIEBLEMONT-FAREMONT**  
 Mémorial les vendredis en semaine (après de 10h à 12h30)

**VALMY**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**VANAUULT-LES-DAMES**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**VILLE-SUR-TOURBE**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

**VILLERS-EN-ARGONNE**  
 LUNDI 9h-12h | MARDI 9h-12h | VENDREDI 9h-12h | SAMEDI 14h-18h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

**LE MOBILIER**

Si vos meubles de votre maison ne vous conviennent plus, vous pouvez les apporter à la déchèterie.

Si vos meubles de votre maison ne vous conviennent plus, vous pouvez les apporter à la déchèterie.

4, Grande rue - 51240 Dampierre-sur-Moivre  
 03 26 70 19 28 - contact@symsem.fr  
 www.symsem.fr

## JOURS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DU 3 JANVIER 2022, SANS CHANGEMENT

**DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES :**

Pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, films en plastique  
Papiers hygiéniques, papiers peints Barquettes en polystyrène

**POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS  
PENSEZ AU COMPOSTAGE :**

Épluchures de fruits et légumes Marc de café avec filtre, thé avec sachet Essuie-tout, cartons non imprimés Restes des repas  
Touilles de pelures (en petite quantité) Feuilles mortes Fleurs fanées Copeaux de bois

**Lundi**

**Mardi**

**Mercredi**

**Jeudi**

**Vendredi**

4, Grande rue / 51240 Dampierre-sur-Moivre  
03 26 70 19 28 / contact@symsem.fr  
www.symsem.fr

## JOURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (SAC DE TRI) À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

**DANS LE SAC DE TRI, UNIQUEMENT :**

Bouteilles et flacons en plastique Journaux, revues, magazines... Bricolages alimentaires  
Cartons d'emballages Emballages métalliques

Les cartons de grande format doivent être dépliés en 4/8.

Les sacs de collecte sélective sont disponibles en mairie.

Attention  
remplissage à faire  
tous les 15 jours

**Semaine paire**

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

**Semaine impaire**

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Toutes les semaines

**Mercredi**

4, Grande rue / 51240 Dampierre-sur-Moivre  
03 26 70 19 28 / contact@symsem.fr  
www.symsem.fr



Orléans 2022  
N°2022-06  
www.symsem.fr

## L'Écho du SYMSEM

### LE MOT DU PRÉSIDENT

**Emballé... C'est trié !**

Oui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, plus de question à se poser, tous les emballages ménagers, en papier, en plastique, en métal, en carton, en barquette polyéthylène, en carton, ainsi que les films plastiques, seront à déposer dans le sac de tri jaune.

Cette réforme tant attendue a lieu enfin. Elle nécessite d'importants investissements au Centre de tri du SYVALDOM à la Veuve. Facilite le geste de tri de chacun de nous, et vise enfin à transformer notre économie linéaire (produire, consommer et jeter en une économie circulaire, limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets.

Bien sûr à tous !

Rene Scholler

### Actualités du SYMSEM

#### NOUVEAUTÉS

**Simplification des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Une nouvelle plateforme de déchets verts est à présent disponible à la déchetterie de Villiers-sur-Thouze.

Vous avez l'application Twitter ? Maintenant le SYMSEM y est présent ! @SYMSEM45  
N'y laissez pas à mots couverts !

## Simplification du geste de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### TRIER TOUTS LES EMBALLAGES

À compter de 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous vos emballages doivent plus simple, puisque tous les emballages (en papier, en métal, en carton, mais aussi en plastique), sans exception, pourront être déposés dans le sac jaune !

**C'est un emballage ? Dans le sac jaune.**  
**Inutile de laver l'emballage, il suffit de bien le vider.**  
**Déposez vos emballages séparés les uns des autres dans le sac (non limbriqués).**

Les sacs jaunes sont disponibles en mairie et au siège du SYMSEM !

#### DANS LE SAC JAUNE

**NOUVEAU AGRÉGÉS EN MÉTAL**  
Aromatisants • Conservateurs • Bouteilles de conserve • Barquettes

**EMBALLAGES EN CARTON**  
Cartons • Cartouchettes • Boîtes alimentaires

**NOUVEAU**  
• Sacs, sachets, films  
• Barquettes  
• Films de table  
• Boîtes en plastique  
• Bouteilles • Flacons

**NOUVEAU**  
• Papiers alimentaires en rotin et matériaux poreux  
• Plaques de microwaves  
• Cassoles de type...

**GLACE ET PAPIERS**  
Aliments, produits, emballages...

### DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Restes de nourriture  
Coutures • Matériaux plastiques • Mouchoirs et papier...  
Déchets • Papiers • Plastique...

### DANS LE CONTENEUR À VERRE

Huiles • Flacons  
LA LIQUIDE NE SERA PAS DÉPOSÉ, SAUF BOUTONS (COUTURES)

### DANS LA BORNE À VÊTEMENTS

Tous les vêtements et le linge ne sont pas propres et secs, même s'ils sont usés.  
Les chaussures s'attachent par paire.  
Tout est placé dans un sac bien fermé.  
NE PAS DÉPOSER D'OBJETS POINTUS PAR DES BOUTONS (COUTURES) SAUF SI ILS SONT EN PLASTIQUE.

#### GUIDE DU TRI

Le doute ? L'application « Guide du tri » de Citovis. Le plus précis guide, en fonction des règles de tri au sein de votre territoire. Vous pouvez télécharger l'application en scannant le QR Code présent ci-dessous.

L'application Guide du Tri

## Nous suivre

### PANNEAUPOCKET

Il s'agit d'une application gratuite que vous pouvez télécharger, afin de recevoir par notification, toutes les infos et alertes relatives au SYMSEM en temps réel.

App Store | Google play | AppGallery

« Téléchargez dès à présent le QR Code et téléchargez l'App. Lisez les conditions »

Présentation  
Régulation dans l'application  
Partenaires  
Cliquez sur le cœur à côté du SYMSEM pour recevoir nos notifications  
Nous vous enverrons automatiquement des messages de composition personnalisée  
Vous pouvez contacter le Service Clientèle (Service Clientèle)  
Pour toutes autres demandes, contactez nous.  
Vous souhaitez donner un avis ou un commentaire sur le SYMSEM ?

### Redevance Incitative

#### CHANGEMENT DE SITUATION

Vous emménagez ? Vous déménagez ?

Pensez à appeler : **N°Vert 0 800 710 677**

Tout changement de situation doit être signalé : naissance, mariage, séparations, décès.

**SYMSEM**  
Villiers-sur-Thouze  
02 38 20 29 29 - contact@symsem.fr  
09 69 92 10 10 - 09 69 92 10 10

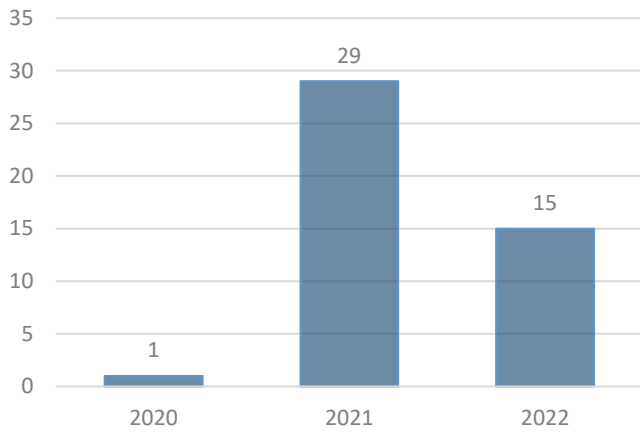
Ce bulletin a été distribué pour annoncer la mise en place de l'extension des consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous avons informé les usagers des nouvelles consignes de tri qui seraient mises en place à cette date. Nous avons également communiqué sur l'application Guide du tri, mais également sur notre présence sur l'application PanneauPocket.



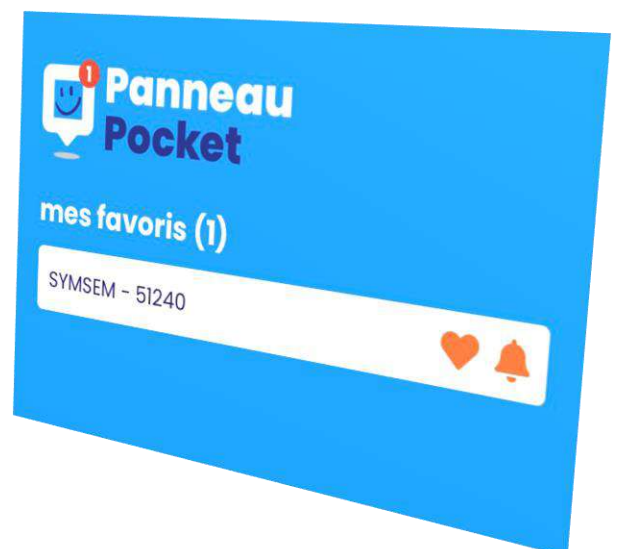
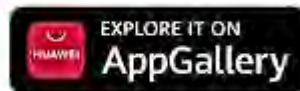
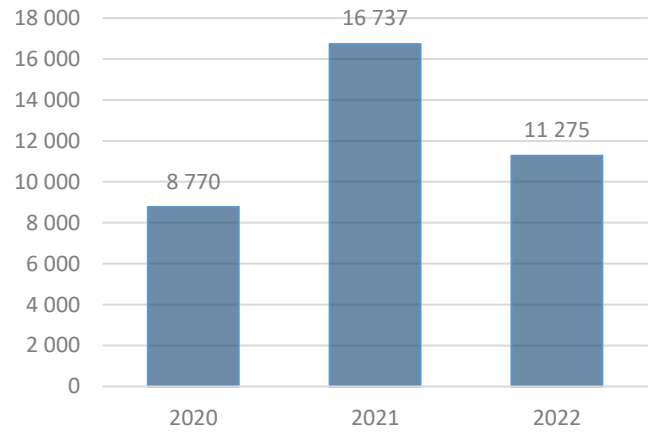
#### 2.3.4.4 PANNEAUPOCKET

PanneauPocket, est un système d'alerte par notification pour les smartphones, utilisé par le SYMSEM depuis juillet 2020. Afin d'informer le plus rapidement possible les usagers, le SYMSEM communique par le biais de cette application afin d'apporter en temps réel toutes sortes d'informations (incidents, jours fériés, collectes...) qui arrivent directement sur le téléphone.

Nombre de notifications par an



Nombre de lectures par an



#### 2.3.4.5 SITE INTERNET

Le SYMSEM possède un site Internet : [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr). Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, ou encore mener une démarche. Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

Entre autres, un onglet « Réduire ses déchets » explique aux usagers quels gestes adopter. Ils peuvent également retrouver les horaires d'ouverture des déchèteries, les jours des collectes pour chaque commune, des informations sur la Redevance Incitative, ainsi que l'actualité du SYMSEM.



#### 2.3.4.6 STOP PUB



Pour les personnes désirant ne pas recevoir de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un **autocollant stop pub** est proposé gratuitement par le SYMSEM.

## 2.3.4.7 COMMUNICATION POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SYMSEM, avec toutes les collectivités de la Marne, est passé en extension des consignes de tri, signifiant une simplification des gestes de tri. Pour cela, divers documents de communication ont été réalisés, et envoyés ou remis aux usagers du territoire, se rajoutant à l'Écho du SYMSEM présenté en page 23.

### Mail d'information aux Mairies avec affiche :

Un mail d'information a été envoyé aux Mairies des 153 communes du territoire, afin de les informer des prochaines évolutions concernant les gestes de tri, ainsi que des documents qui seront envoyés aux usagers. Une affiche a été jointe au mail, afin que les mairies le souhaitant, puissent la communiquer. En plus d'être envoyé par mail, l'affiche a également été mise à disposition des mairies en format papier A3.

### Courrier d'information aux usagers avec une réglette Mémotri :

Un courrier d'information a été envoyé à tous les usagers du SYMSEM pour les informer des nouvelles consignes de tri mises en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Chaque enveloppe contenait également une réglette Mémotri aimantée, réalisée par le SYMSEM.

### PanneauPocket :

À la fin de l'année 2022, le SYMSEM a mis en ligne une publication sur PanneauPocket pour prévenir les personnes abonnées du changement des consignes de tri.

### Site internet :

Également à la fin de l'année, le site internet a été mis à jour avec les nouvelles consignes de tri.

**QUELLES CONSIGNES POUR LE TRI À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 ?**

**AVANT**

- Emballages métalliques
- Cartons • Cartonnettes • Briques alimentaires
- Journaux, publicités, enveloppes
- Bouteilles • Flacons en plastique

**LES NOUVEAUX**

- SACS, SACHETS, FILMS
- BARQUETTES
- POTS ET TUBES
- PETITS ÉLÉMENTS EN ACIER ET ALUMINIUM (opercules, couvercles, plaquettes de médicaments, capsules de café, sachets et feuilles d'aluminium...)

**LA RÉGLETTE DU TRI**  
Pour mieux trier

Le tri s'arrête bientôt pour de bon (secret pour vous !)

WWW.SYMSEM.FR

**SYMSEM**  
Nos déchets ont un avenir

Syvalom CITEO SYMSEM

Madame, Monsieur,

Dampierre/Moivre, le 24 novembre 2022

Le tri de vos emballages se simplifie !

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le territoire du SYMSEM, la famille du tri s'agrandira : tous les emballages sans exception pourront être triés dans le sac jaune.

Quels bénéfices ? Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui diminuera, sous le soleil, votre empreinte carbone. Pour nous, moins d'efforts dans le sac jaune, moins de déchets dans le bac à ordures ménagères (problème spot) et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-citoyenne qui bénéficiera à tous. En triant plus vous permettra de recycler plus d'emballages et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

En pratique ? Concrètement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous pourrez déposer dans votre sac jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique. Plus de simplicité des règles de tri, c'est aussi un avantage !

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, voici les nouveaux réflexes à adopter :

- 1/ C'est un emballage ? Si oui, le déposer dans le sac jaune.
- 2/ Bouteille de la-liter, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le sac jaune.

Pour plus d'informations sur les nouvelles règles de tri sur le territoire du SYMSEM, consultez le site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr). Une réglette de tri jointe à ce courrier vous aidera à mieux trier.

Ensemble, faisons progresser le recyclage au sein de notre territoire.

Le Président du Syvalom : *Ilhem VALENTIN*  
Le Président du SYMSEM : *Rene SCHULLER*

#### 3.1.1 PRÉSENTATION DES CONTENANTS

La collecte des déchets est possible par la mise à disposition de moyens destinés à réaliser celle-ci dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité les plus satisfaisantes possibles auprès de la population.

##### Pour les ordures ménagères :

Du fait de la mise en place d'une Redevance Incitative, des bacs à ordures ménagères ont été fournis aux usagers pour la collecte des OMR. Il s'agit de bac d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres. Les bacs sont identifiables par le logo du SYMSEM, un code-barres et une puce.



Les dotations en bacs pucés sont en fonction du nombre de personnes composant le foyer pour les ménages, du volume estimé des déchets pour les non-ménages, et de la possibilité ou non de stocker le bac au sein de l'habitat.

Pour les usagers n'ayant pas de place pour stocker leur bac, des sacs prépayés de couleur rouge ont été attribués.



##### Rappel des déchets qui doivent être mis dans les ordures ménagères :



Pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, films en plastique



Mouchoirs, papiers absorbants



Emballages en bois



Vaisselle jetable



Papiers broyés

##### Pour les emballages ménagers recyclables et les journaux, papiers :

Pour les EMR et les JRM, des sacs pour le tri sélectif sont fournis aux usagers par le biais des mairies.



##### Rappel des déchets qui doivent être mis dans les sacs jaunes :



Bouteilles et flacons en plastique



Journaux, revues, magazines...



Cartons d'emballage



Briques alimentaires



Emballages métalliques

**Pour les déchets devant être amenés en déchèterie :**

Des bennes sont mises en place dans les déchèteries, à destination des usagers.

Chaque benne est remplie en fonction du type de matériaux (bois, métaux, plastique, mobilier, déchets verts, ...).

			
	BOIS	DÉCHETS VERTS	TOUT-VENANT INCINÉRABLE
			
	MÉTAUX	MOBILIER	PLASTIQUES
			
	DÉBLAIS / GRAVATS		
			
	CARTONS		



PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUES (DDS)

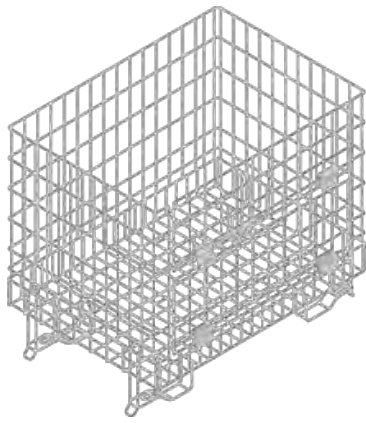
*Pour les déchets chimiques (peintures, enduits, solvants, acide, phytosanitaires, liquide de refroidissement ...), des armoires ainsi que des bacs sont mis à disposition dans chaque déchèterie afin de collecter ces déchets dangereux dans les meilleures conditions possibles.*



TEXTILES  
CHAUSSURES

*Pour les textiles, chaussures ou maroquinerie, des bornes textiles reçoivent ce type de déchets. Ils doivent être conditionnés de préférence dans un sac de 30 litres maximum et doivent être propres et secs.*

**LE RELAIS**



DEEE

**EcoLogic**

Organise la valorisation des DEEE\*



NESPRESSO

 **suez**



PILES ET  
ACCUMULATEURS





HUILES DE FRITURES

 **quatra**



LAMPES

**ecosystem**  
recycler c'est protéger



CARTOUCHES ENCRE





HUILES DE VIDANGE



ECO HUILE



BATTERIES

*Les batteries sont mises dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.*



RADIOGRAPHIES

*Les radiographies sont mises dans un bac se trouvant dans un local fermé, auquel seul le gardien a accès.*

LIONS CLUBS  
INTERNATIONAL



**Note :** La benne plâtre est mise en place uniquement à la déchèterie de Courtisols depuis l'année 2021.

Une première benne plastique a également été mise en place pour test à la déchèterie de Courtisols, puis l'essai étant satisfaisant, 3 autres bennes pour le plastique ont été mises en place en 2021 dans les déchèteries d'Arrigny, Thiéblemont-Farémont, et Givry-en-Argonne, puis une autre benne dans la déchèterie de Ville-sur-Tourbe en 2022.

Cette année, une benne mobilier a également été mise en place dans les déchèteries de Ville-sur-Tourbe et Villers-en-Argonne. Ces bennes ont été mises en place afin de réduire les tonnages dans les bennes DIB, représentant un coût moindre puisque moins de rotation des bennes DIB.

**Pour les emballages en verre :**

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être mis dans des conteneurs aériens, disponibles dans chaque commune du territoire.



**Rappel des déchets qui doivent être mis dans les bornes à verre :**



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



### 3.1.2 NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES

Dotation de Pré-collecte	OMR	Emballages, journaux, revues, magazines	Verre	Encombrants, textiles, déchets dangereux
<b>Population concernée :</b>	38 671 (population municipale)	38 671 (population municipale)	38 671 (population municipale)	39 619
<b>Porte à porte</b>	Nombre de bac de 120 litres distribués en 2022 : 1 260*	39 000 rouleaux de sacs jaunes achetés		
	Nombre de bac de 180 litres distribués en 2022 : 545*			
	Nombre de bac de 240 litres distribués en 2022 : 191*			
	Nombre de bac de 660 litres distribués en 2022 : 28*			
	96 rouleaux de sacs rouges prépayés distribués			
<b>Apport volontaire</b>			263 conteneurs aériens	<u>12 déchèteries :</u> 12 bornes textile 12 bennes encombrants 12 armoires déchets dangereux

\*Le nombre de bacs distribués en 2022 comprend les mises en place, les livraisons pour échange, les mises en place à la suite de bacs volés, brûlés et cassés, et également les compléments.

### 3.2 POPULATION DESSERVIE

	PAP (OMR + Emballages, Journaux, Revues, Magazines)	PAV (Verre)
<b>Ménages (Population municipale)</b>	38 671	38 671
<b>Non ménages</b>	1 007	1 007

### 3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Déchets dangereux
<b>Population desservie</b>	38 671	39 619	39 619	39 619	39 619	39 619
<b>Nombre de contenants disponibles</b>	263	1 benne par déchèterie (12)	1 benne de déchets verts par déchèterie (12) et 1 plateforme de déchets verts et 1 plateforme de déchets verts partielle	1 benne par déchèterie (12)	1 borne par déchèterie (12)	1 emplacement par déchèterie (12)
<b>Type de contenant</b>	Aérien	Benne en déchèterie	Benne en déchèterie + 1 plateforme + 1 plateforme partielle	Benne en déchèterie	Colonne	Armoire ou bâtiment
<b>Ratio du nombre de contenants par habitants</b>	1 pour 147 habitants	1 déchèterie pour 3 302 personnes	1 déchèterie pour 3 302 personnes sans compter 1 plateforme et 1 plateforme partielle	1 déchèterie pour 3 302 personnes	1 déchèterie pour 3 302 personnes	1 déchèterie pour 3 302 personnes
<b>Tonnage collecté</b>	1 880,51	275,46	1 572,82	1 309,08	58,55	116,54

### 3.3.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM, mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

Il y a actuellement 263 bornes à verre sur le territoire du SYMSEM.



Localisation des bornes à verre sur le site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr)

## 3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

Porte à Porte	OMR	Emballages Ménagers Recyclables
Population desservie (pop municipale)	38 671	38 671
Tonnages annuels	5 540,90 t	1 650,40 t
Distances parcourues pour la collecte	118 115 km/an	70 496 km/an
Couleur du bac concerné	Bacs noirs ou sacs prépayés rouges	Sacs jaunes



Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, mais également au siège du SYMSEM.

Des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles sont distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres, dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages, ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, un flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'usager et un code-barres unique.

Pour les usagers n'ayant pas de possibilité de stockage de leur bac (pas de cour, de garage...), des sacs prépayés de couleur rouge et d'une contenance de 50 litres sont délivrés en fonction de leur composition familiale pour les ménages, ou selon une estimation pour les professionnels.

## 3.4.2 SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le seuil de collecte pour les producteurs non ménagers est de 10 000 litres pour les ordures ménagères assimilés mais aucune limite pour les recyclables.

Au-delà de ce seuil un contrat doit être établi avec l'entreprise de son choix.

Le SYMSEM collecte en porte à porte en camion, par le biais du prestataire Éco-Déchets :

- Chaque semaine (C1) les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Une semaine sur deux (C 0,5) les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), à l'exception de la commune de Sainte-Menehould collectée chaque semaine, en raison des nombreux appartements présents dans la commune, mais également du fait que l'un des centres de transfert se situe sur place.

Pour collecter les usagers, environ 25 tournées sont nécessaires chaque semaine, entre 00h00 et 14h00, décomposées de la manière suivante :

- 16 tournées environ pour les OMR chaque semaine ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine paire ;
- 8 tournées environ pour les EMR en semaine impaire ;
- 1 tournée pour les EMR chaque semaine pour la commune de Sainte-Menehould.

**Au total, ce sont 757 tournées qui ont été réalisées en 2022 pour les OMR, et 478 tournées pour les EMR.**

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.



## 3.5.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2022

### 3.5.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la collecte des ordures ménagères à partir du 3 janvier 2022





# Jours de la collecte sélective à partir du 3 janvier 2022



### 3.6.1 LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

Deux déchèteries extérieures sont accessibles à certains habitants du territoire : Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, sont autorisés à accéder à la déchèterie de Vitry-le-François (2 112 habitants en 2022). Cette mesure a été prise car cette déchèterie est plus proche géographiquement des communes citées ci-dessus.



### 3.6.2 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES 2022							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:30	10:30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15:00
Givry-en-Argonne			9:00 - 12:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00	9:00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	14:00
Pargny-sur-Saulx	14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	25:00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 17:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:30	20:30
Gardien 2		14:00 - 17:00					3:00
Saint-Amand-sur-Fion			Horaires été/hiver		Horaires été/hiver		6:00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	14:00 - 18:00	25:00
Gardien 2			14:00 - 16:00				2:00
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 12:00	9:00 - 12:00		14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	14:00
Valmy			9:00 - 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 - 12:00	13:00
Vanault-les-Dames		9:00 - 12:00		14:00 - 18:00		9:00 - 12:30	10:30
Villers-en-Argonne		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00		9:00 - 12:00	9:00
Ville-sur-Tourbe			9:00 - 12:00			14:00 - 17:00	6:00
<b>Ouvertures cumulées hebdomadaire</b>							<b>182 heures 30</b>

Horaires été du 01/04 au 31/10 = 15:00 – 18:00

Horaires hiver du 01/11 au 31/03 = 13:30 – 16:30.

---

### 3.6.3 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû à la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 39 619 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans la déchèterie de Vitry-le-François.

En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Maurupt-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

À noter que le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte, compte tenu de la présence des 12 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, ainsi que des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

---

### 3.6.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

---

#### 3.6.4.1 LES PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM.

Les apports sont limités à 5m<sup>3</sup> par jour et par foyer, ainsi qu'à 18 passages par an. Les usagers habitant sur le territoire du SYMSEM peuvent accéder aux déchèteries au-delà de 18 passages par an, mais les passages supplémentaires sont facturés lors de la facturation de la Redevance Incitative.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour l'ensemble des déchèteries.

En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

---

#### 3.6.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels, sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM.

À chaque passage du professionnel, le type de véhicule est renseigné (fourgon, camionnette, remorque...). Une facturation est établie chaque mois en fonction du type de véhicule et du nombre de passages.

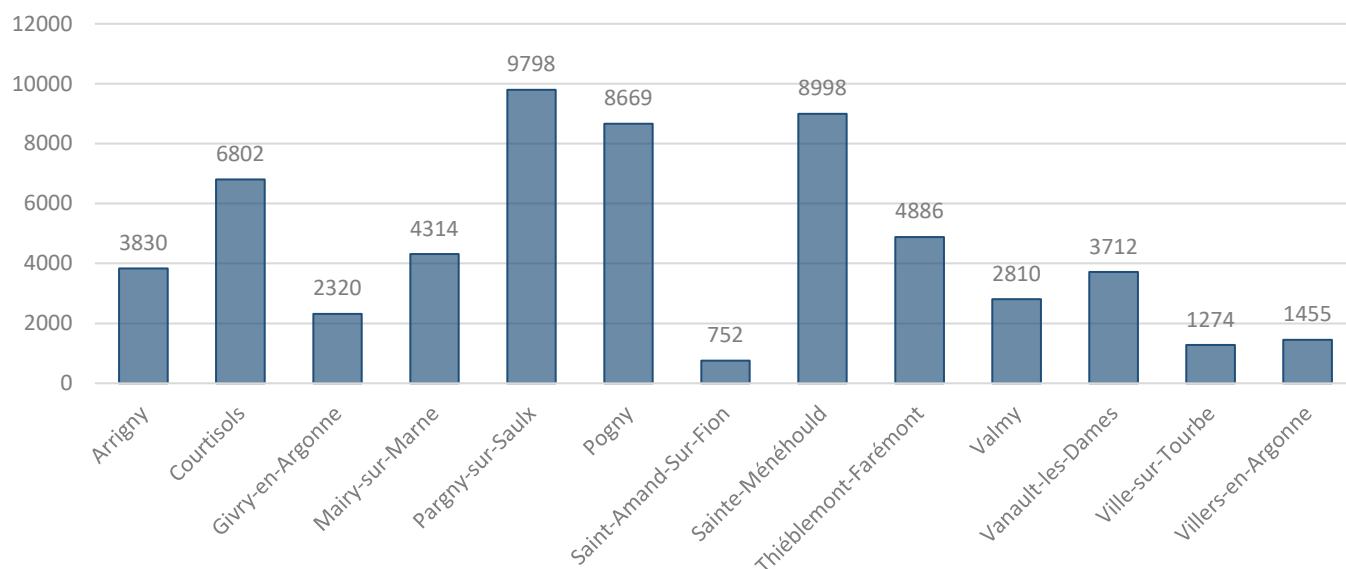
Les professionnels ont également une limite de 5m<sup>3</sup> de dépôt maximum par passage, et l'accès ne leur est pas autorisé le samedi.

En 2022, le SYMSEM a perçu 28 680€ pour l'accès en déchèterie des professionnels.



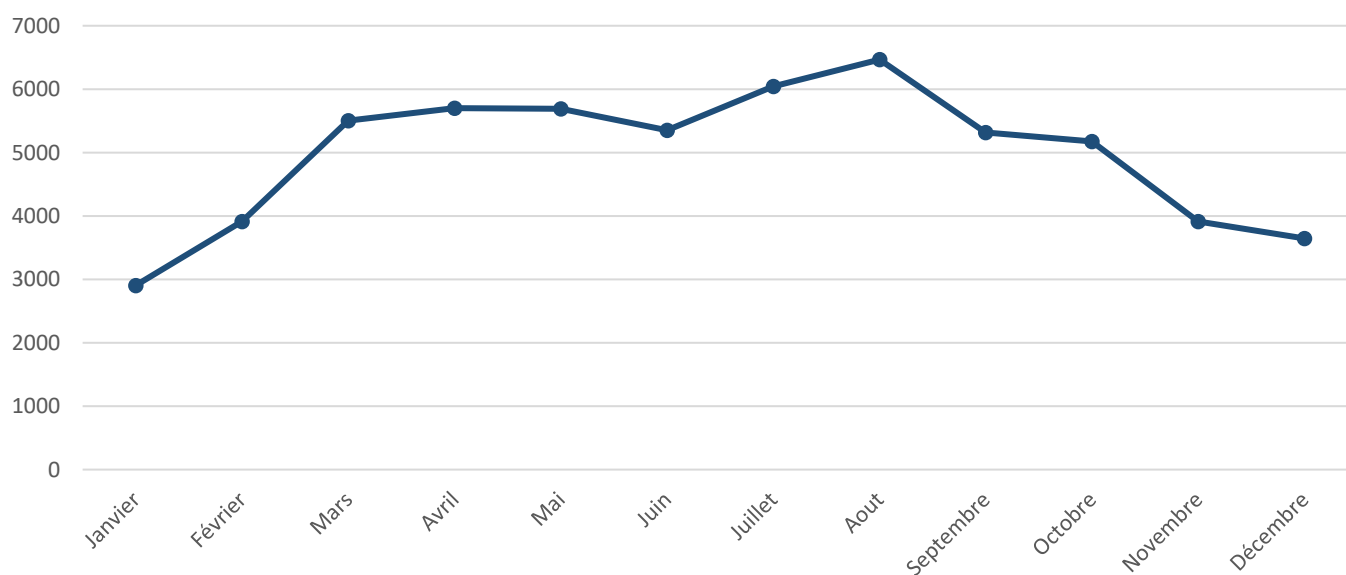
### 3.6.5 FRÉQUENTATION ET TONNAGES DES DÉCHÈTERIES

#### Nombre de passages par déchèterie en 2022



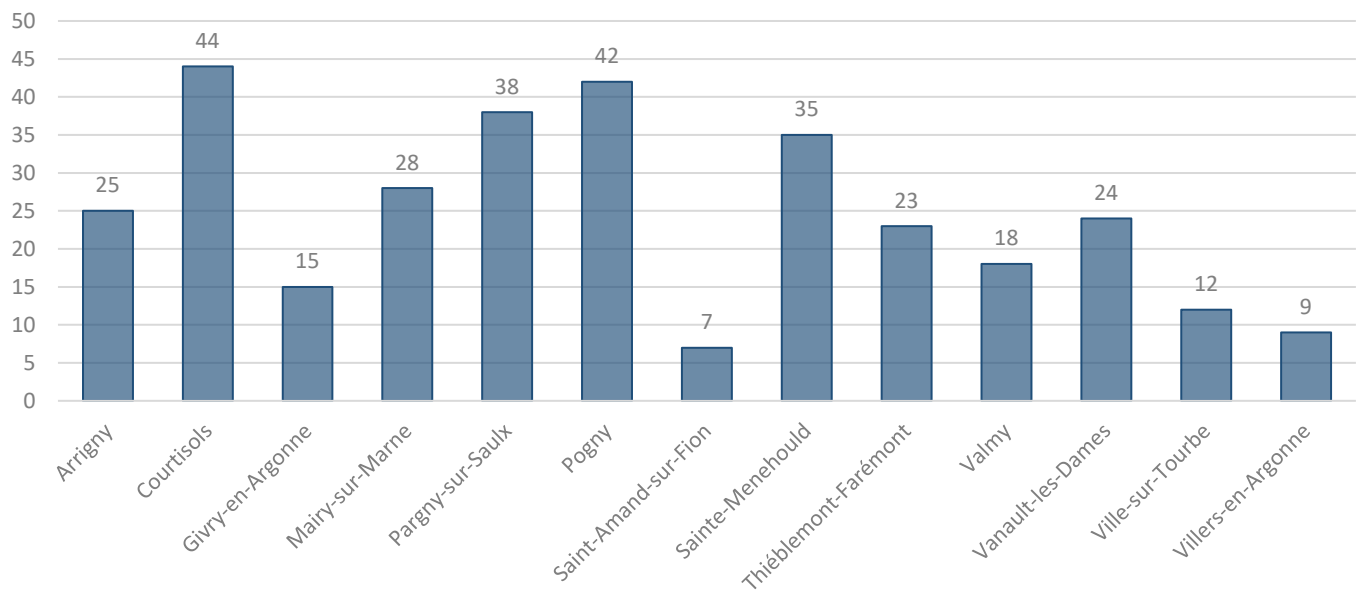
On observe que 5 déchèteries sont fortement plébiscitées : les déchèteries de Pargny-sur-Saulx, Sainte-Menehould, Pogny, Courtisols et Thiéblemont-Farémont. Celles-ci sont les mêmes qu'en 2020 et 2021.

#### Nombre de passages mensuels en déchèterie pour l'année 2022



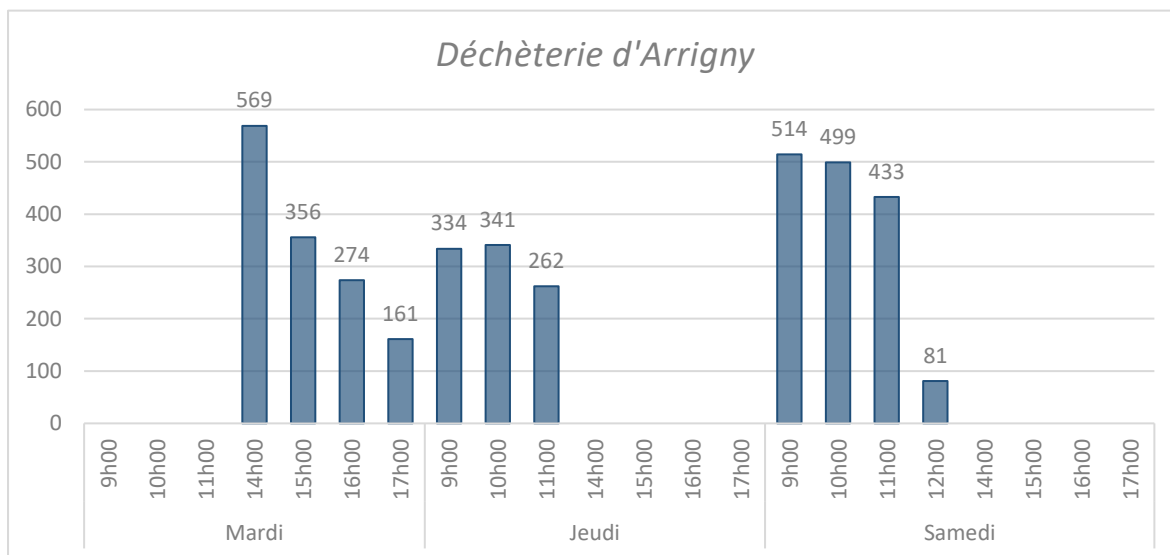
En 2022, la fréquentation annuelle est de 59 620 passages, soit une moyenne d'environ 3 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM. Par rapport à 2021, la fréquentation a diminué d'environ 9%.

## Nombre moyen de passages en déchèterie par jour d'ouverture

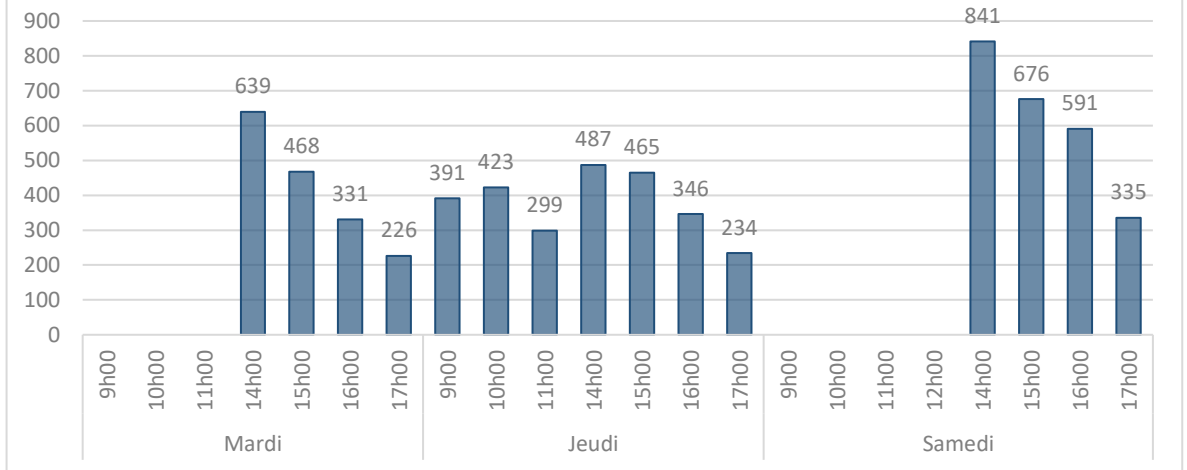


On observe qu'en termes de passages journaliers, les déchèteries les plus plébiscitées sont les suivantes : Courtisols, avec environ 44 passages par jour d'ouverture, Pogny, avec environ 42 passages, Pargny-sur-Saulx avec environ 38 passages, Sainte-Menehould avec 35 passages, puis Mairy-sur-Marne avec environ 28 passages par jour d'ouverture.

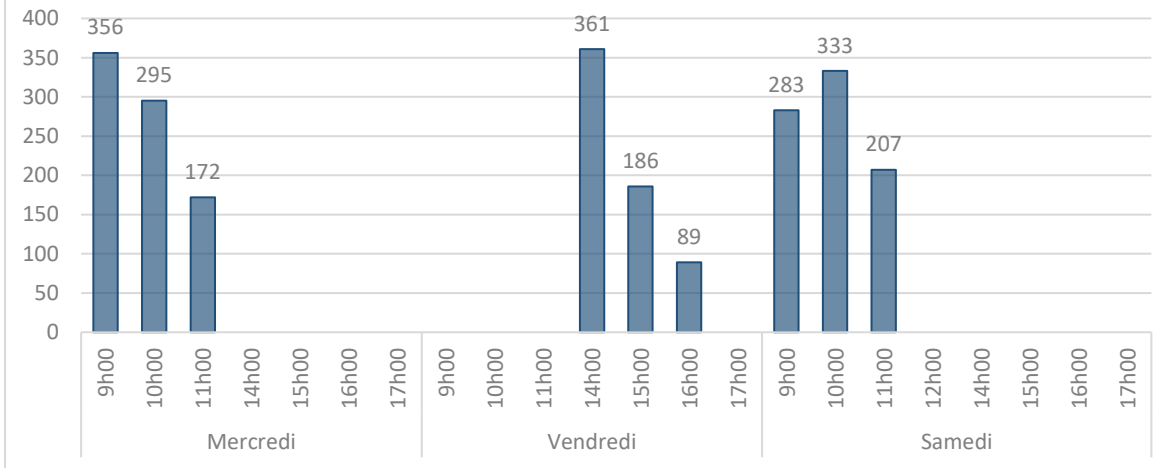
## Nombre total de passages par heure et par déchèterie pour l'année 2022



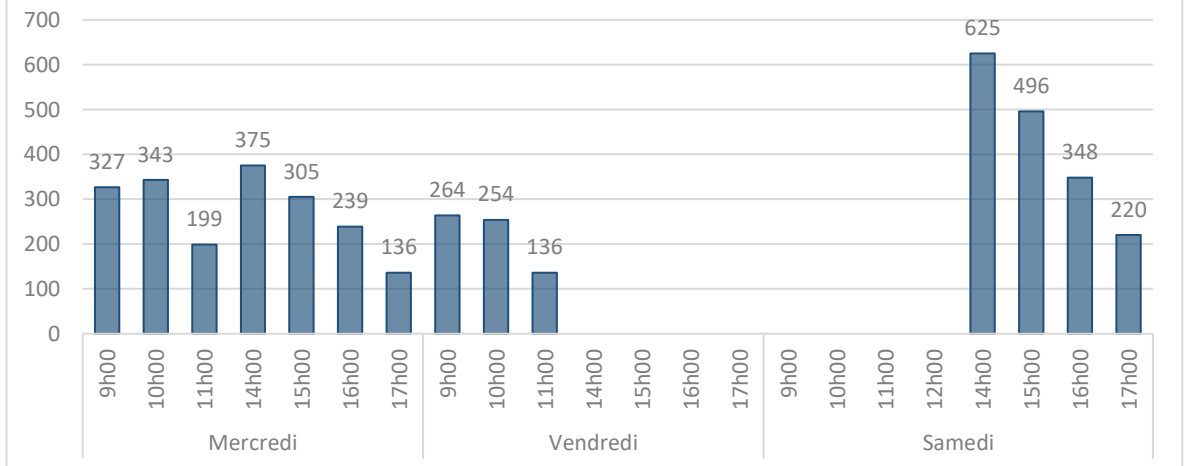
### Déchèterie de Courtisols



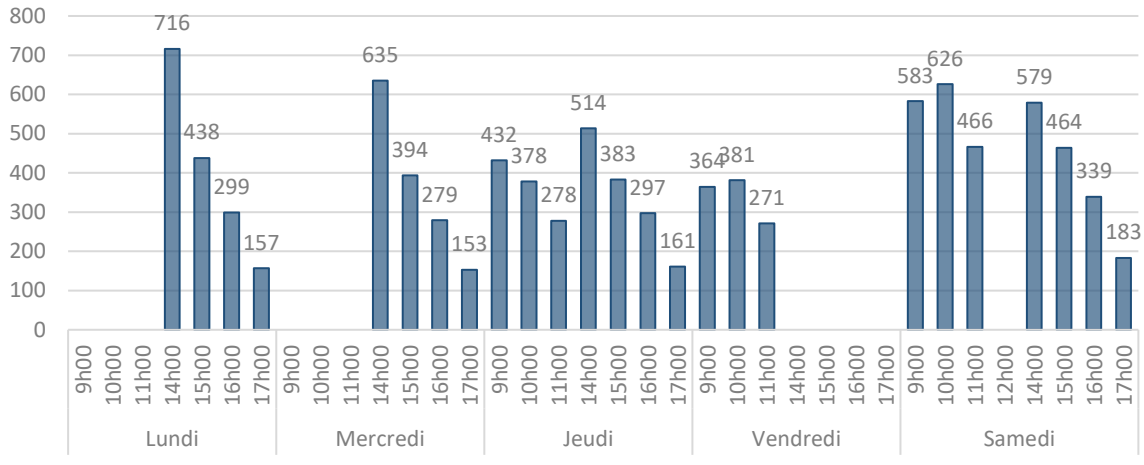
### Déchèterie de Givry-en-Argonne



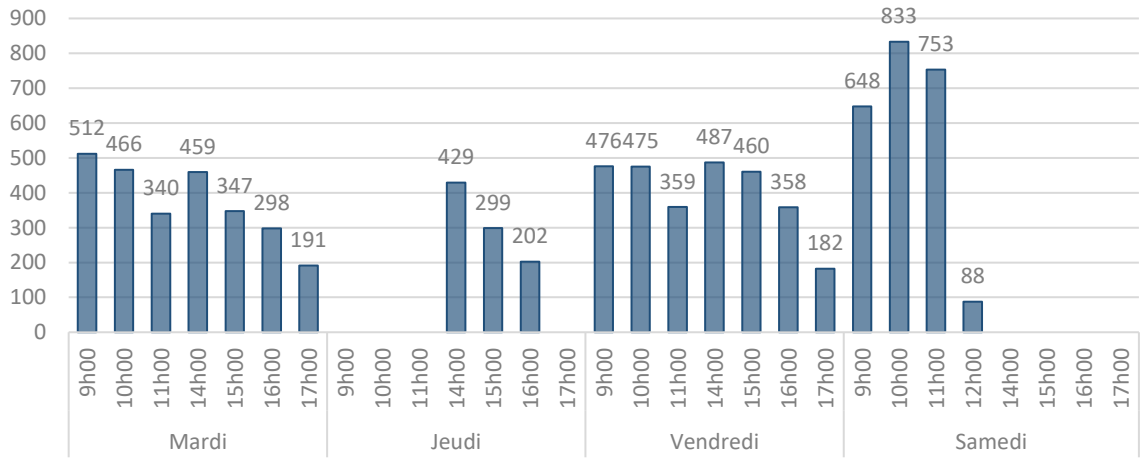
### Déchèterie de Mairy-sur-Marne



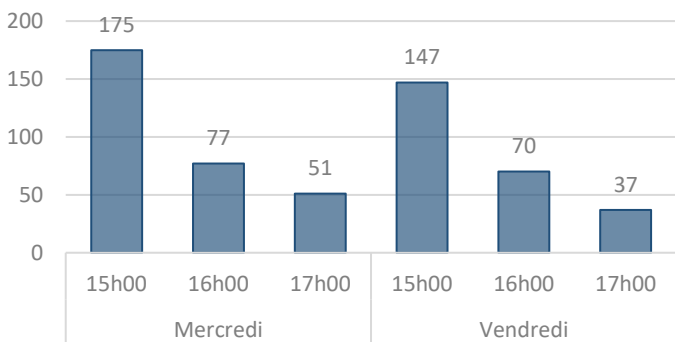
### Déchèterie de Pargny-sur-Saulx



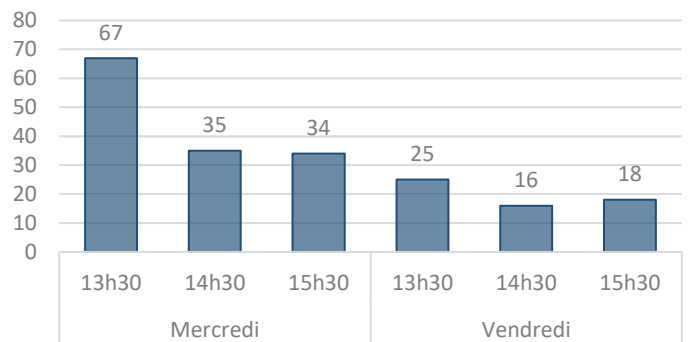
### Déchèterie de Pogy



### Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires d'été)

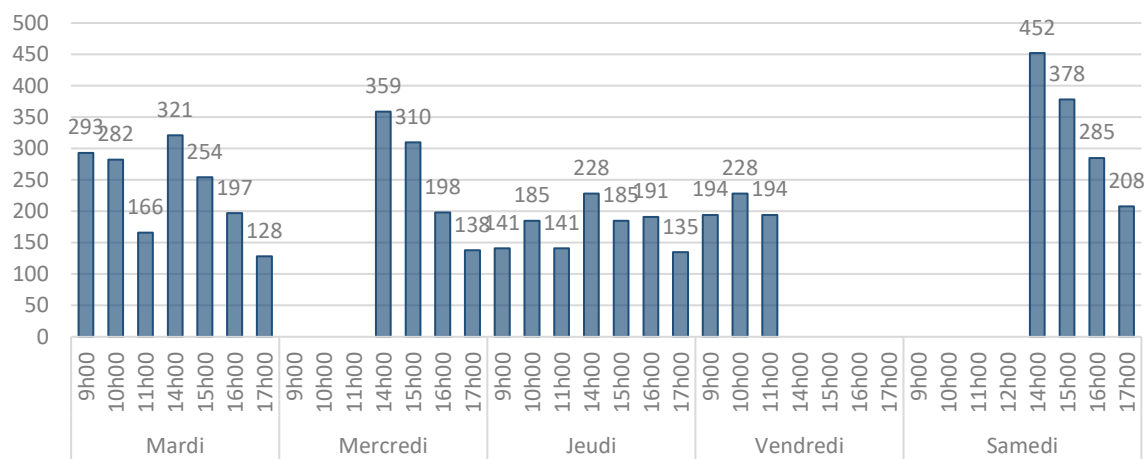


### Déchèterie de Saint-Amand-sur-Fion (horaires d'hiver)

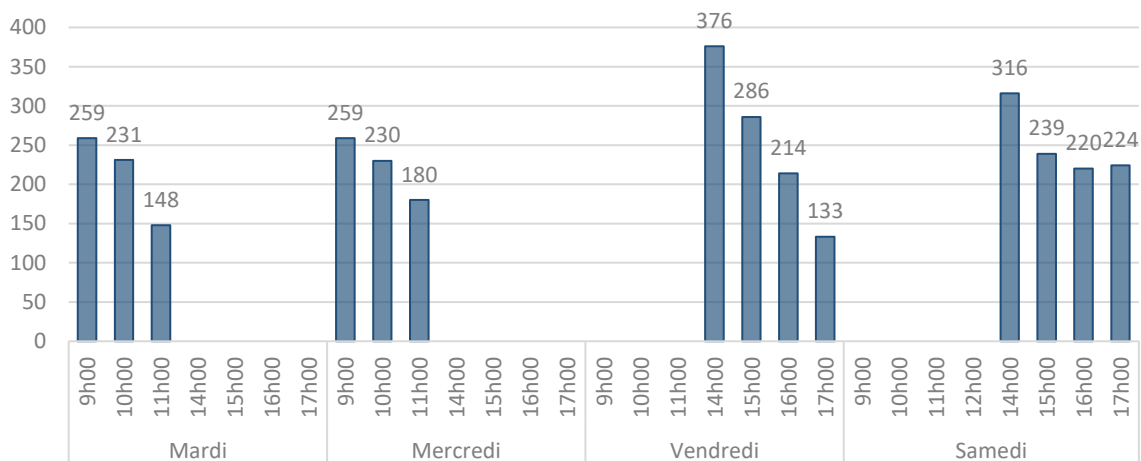




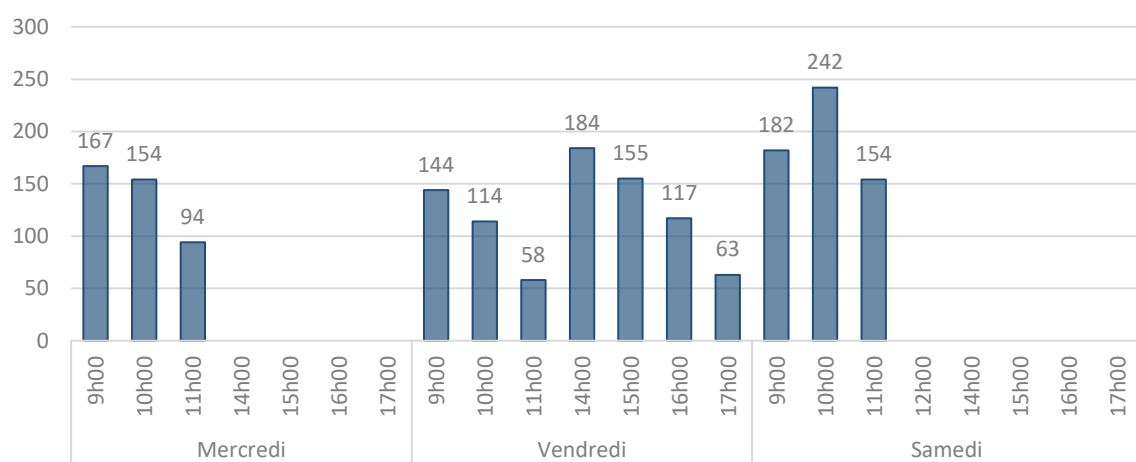
### Déchèterie de Sainte-Ménéhould

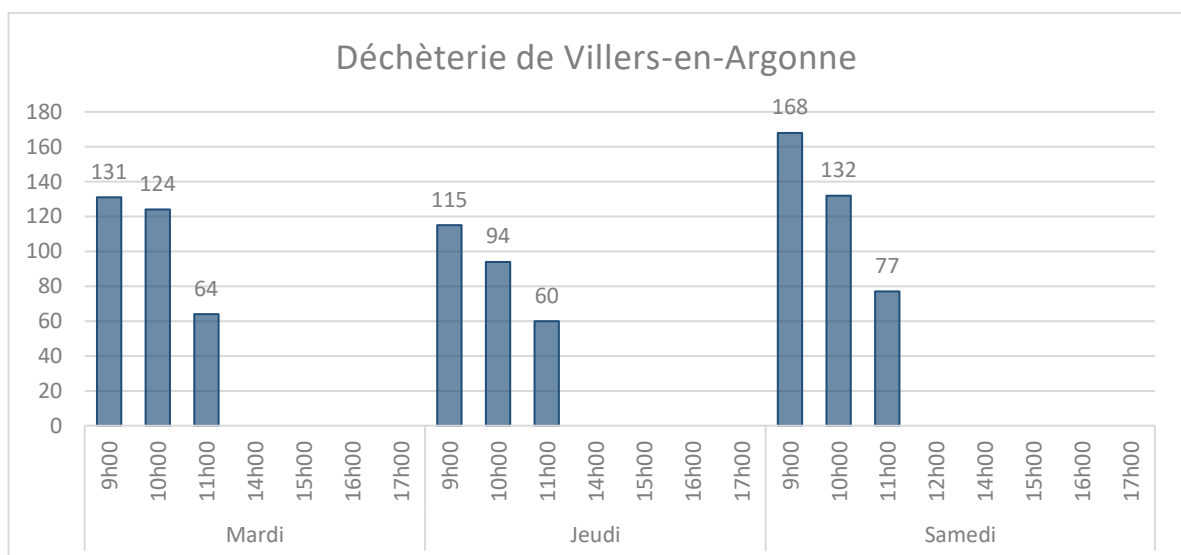
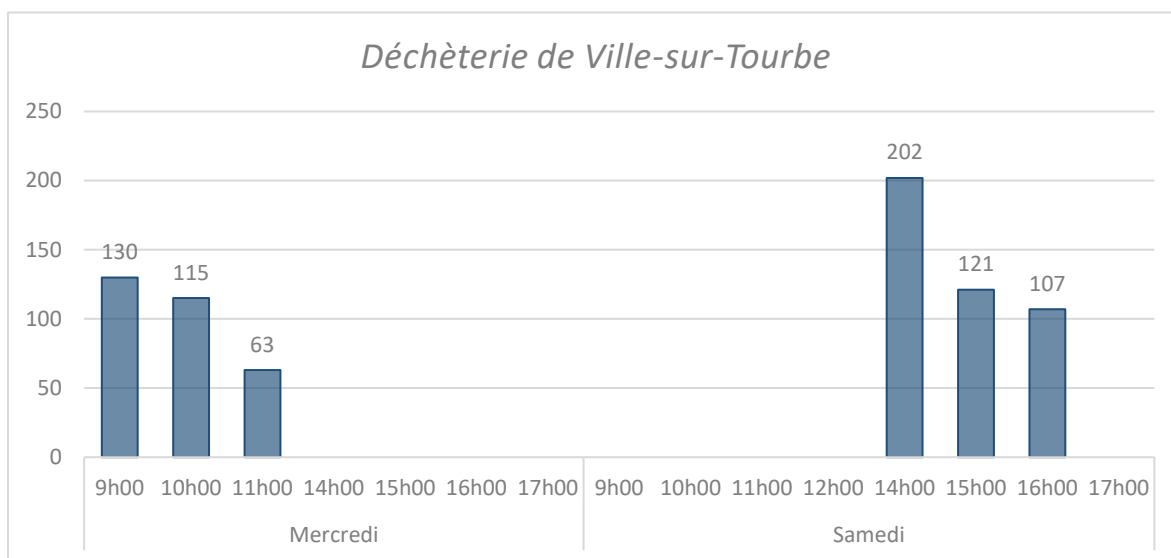
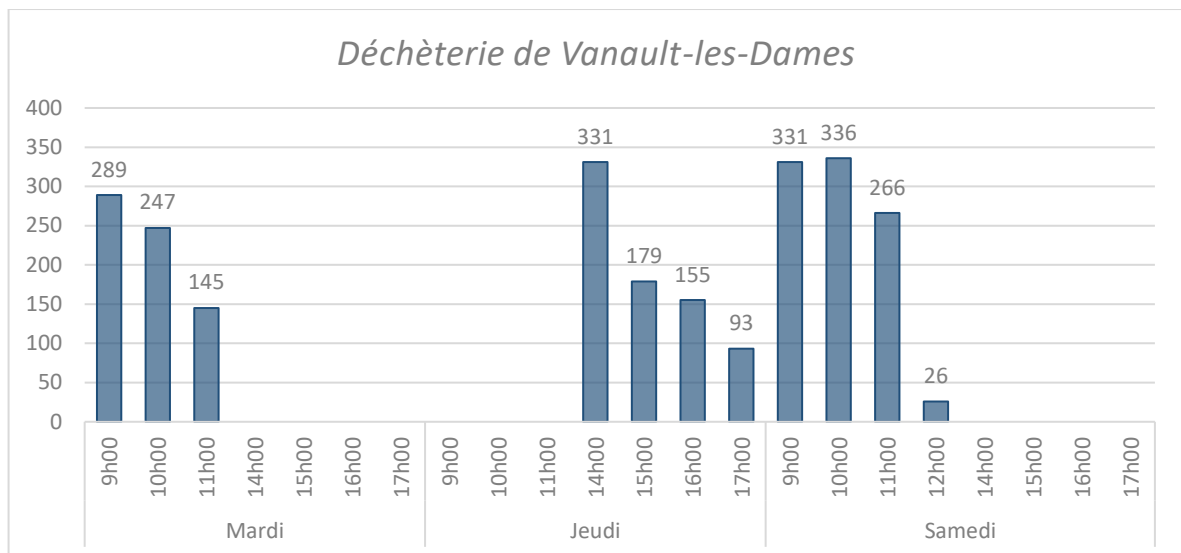


### Déchèterie de Thiéblemont-Farémont

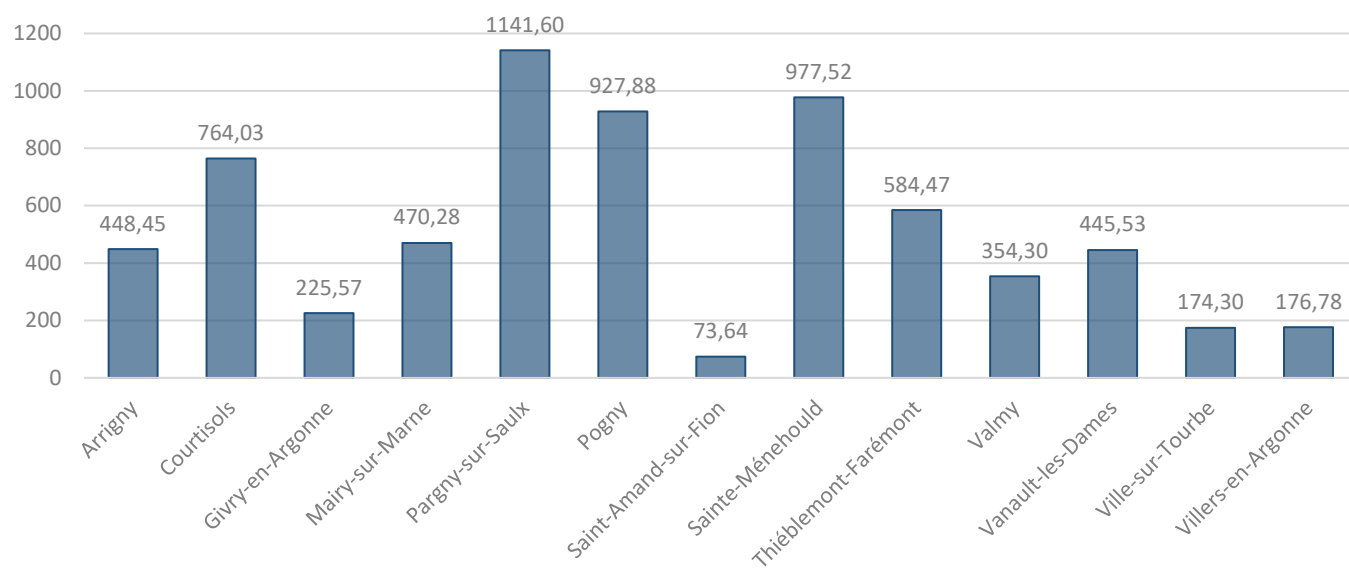


### Déchèterie de Valmy





## Tonnages annuels par déchèterie en tonne



### 3.6.6 RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R et le Centre Communal d'Action Social de Sainte-Menehould.

Ce dispositif permet de réduire les tonnages dans nos déchèteries, mais surtout de donner une seconde vie aux objets réutilisables.

#### 3.6.6.1 RÉCUP'R

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay depuis juin 2021.

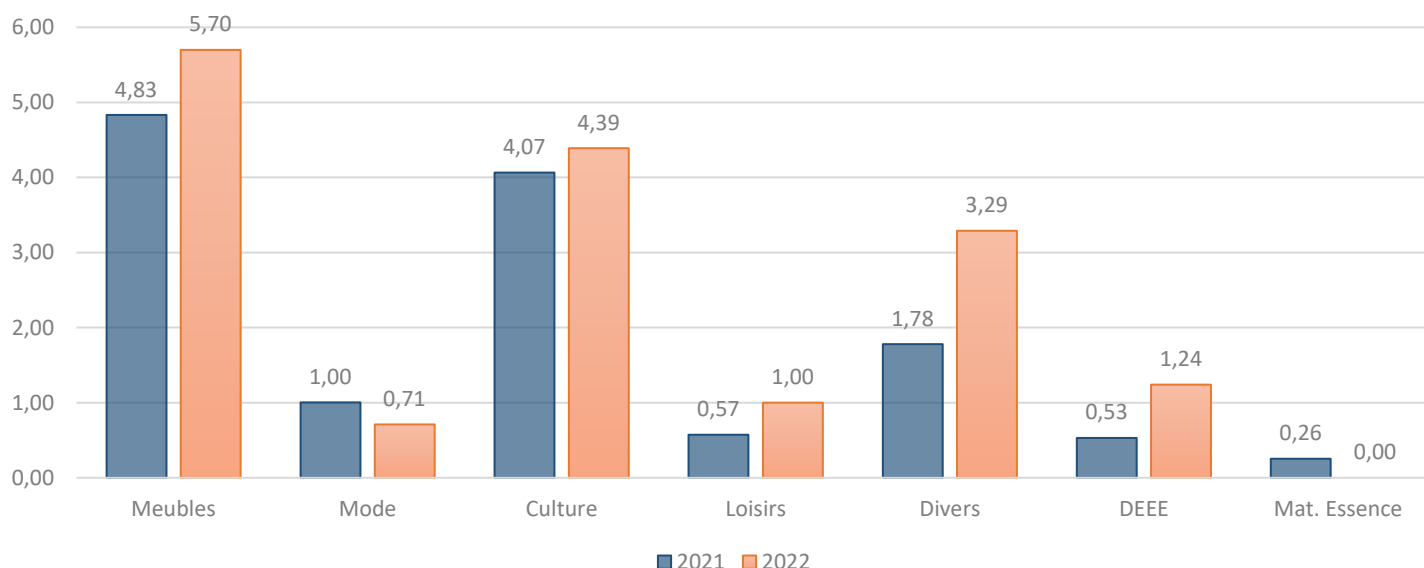


Depuis janvier 2021, la ressourcerie Récup'R est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogy depuis décembre, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

Tonnages récupérés par Récup'R par catégorie en tonne



#### 3.6.6.2 LE CCAS DE SAINTE-MENEHOULD

Un caisson réemploi est mis en place dans la déchèterie de Sainte-Menehould depuis mars 2021. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état comme des bibelots, de la vaisselle, des jouets, des meubles...

Les objets sont récupérés par la suite par le CCAS de Sainte-Menehould.

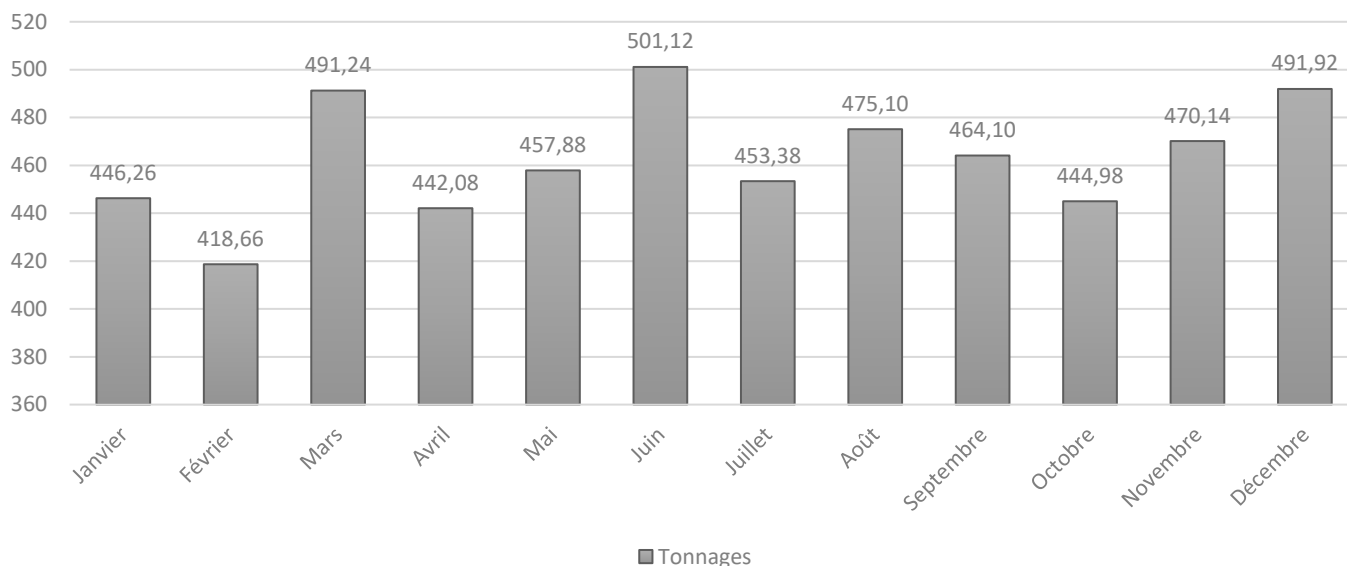


4.1 ÉVOLUTION DES TONNAGES

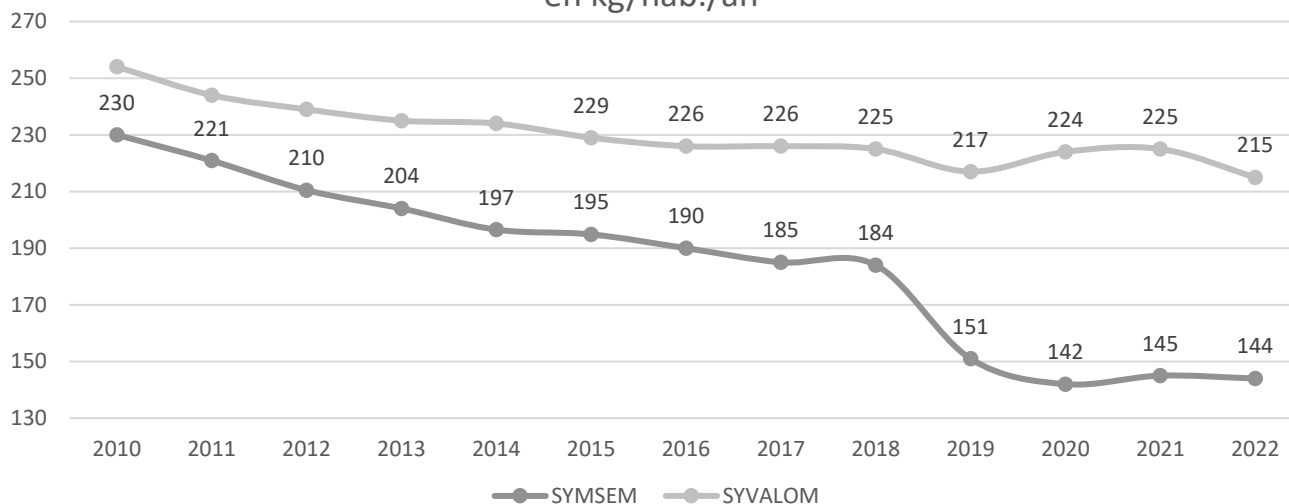
4.1.1 TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2022, c'est 5 556,86 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.

Collecte des Ordures Ménagères en tonne



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



Les habitants du SYMSEM produisent 144 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. On observe une diminution des ordures ménagères de 0,69 % par rapport à 2021.

---

## 4.1.2 FINANCEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût aidé pour les ordures ménagères en 2022 était de 45,50 € HT par habitant.

Pour comparaison, le coût aidé moyen pour l'ensemble du département était de 57,05 € HT par habitant en 2021 (source : Observatoire 2021 du SYVALOM).

---

### 4.1.2.1 NOMBRE DE LEVÉES DES BACS À OM

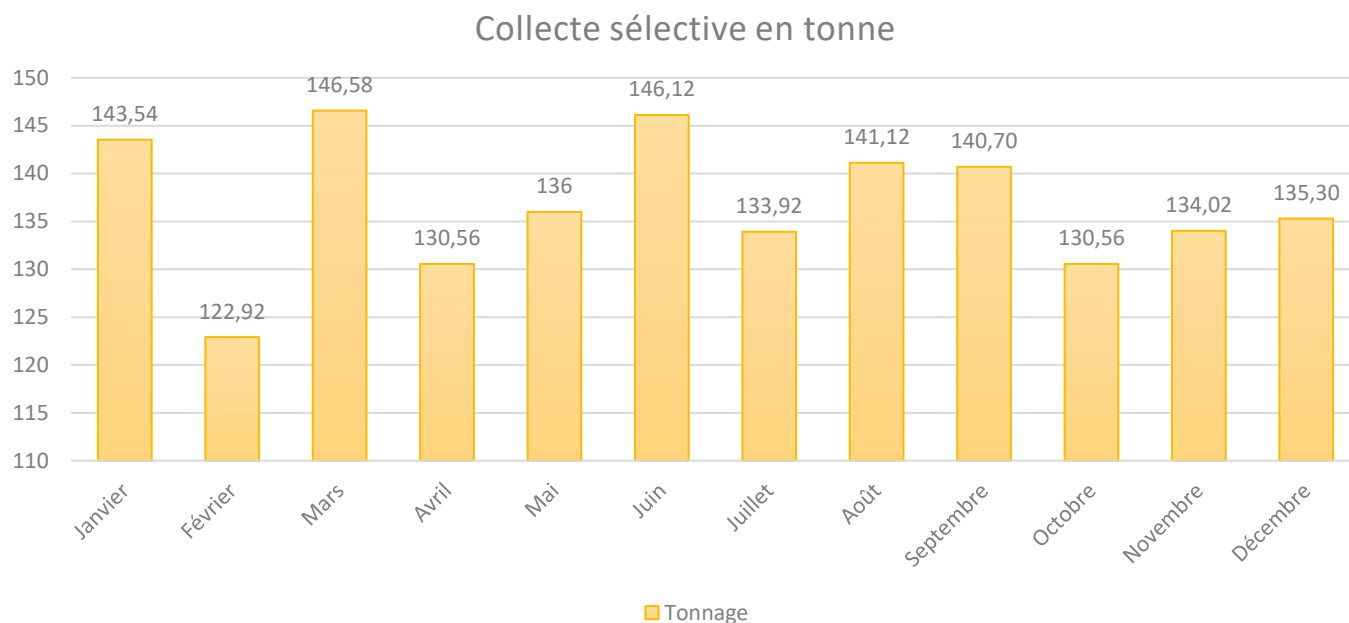
Nombre de récipients en place du 01/01/2022 au 31/12/2022	19 039
Nombre de récipients collectés du 01/01/2022 au 31/12/2022	306 668
Nombre moyen de bacs levés	16,11

*Les bacs à ordures ménagères ont été levés en moyenne 16,11 fois en 2022 contre 16,98 fois en 2021.*

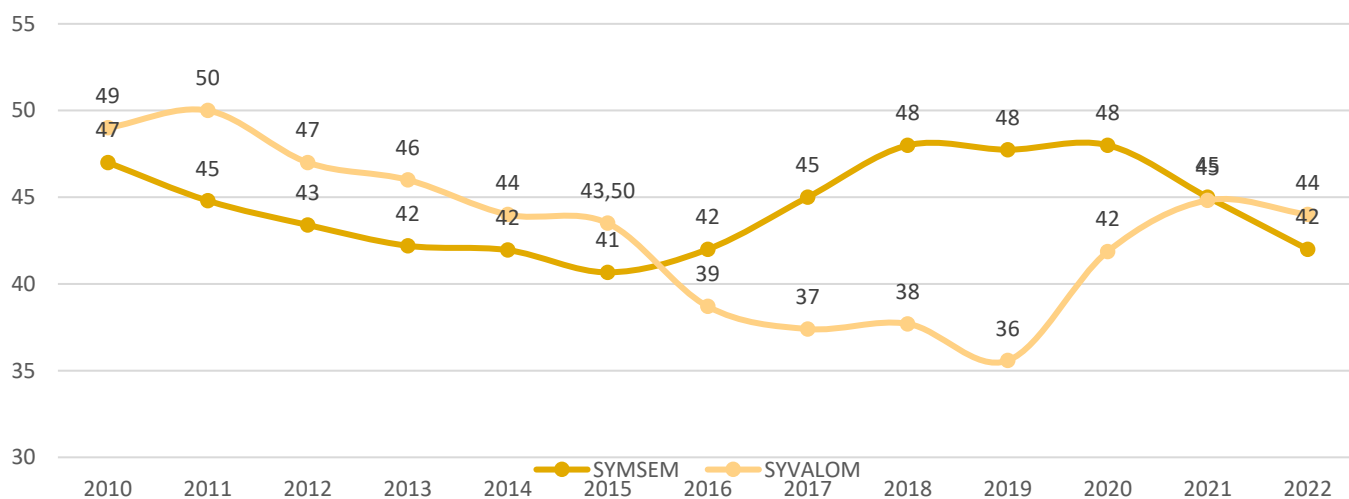
**Rappel : La Redevance Incitative du SYMSEM inclut 18 levées par an.**

### 4.1.3 TONNAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2022, 1 641,34 tonnes de papiers et d'emballages ont été collectées en porte à porte.



### Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an



La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Depuis 2021, le ratio de collecte sélective du SYMSEM diminue, suite à un renforcement des consignes de tri, comme indiqué précédemment. En effet, lors des caractérisations, de nombreuses erreurs étaient encore repérées. Une réunion a eu lieu en janvier 2021 avec le prestataire de collecte afin de faire un rappel des consignes de tri. De plus, 25 suivis de collecte ont été réalisés en 2022 durant lesquels les sacs jaunes contenant des erreurs ont été refusés, afin que les usagers les trient correctement pour pouvoir les représenter lors de la prochaine collecte.



---

#### 4.1.4 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le coût aidé pour la collecte sélective en 2022 était de -1,25 € HT par habitant.

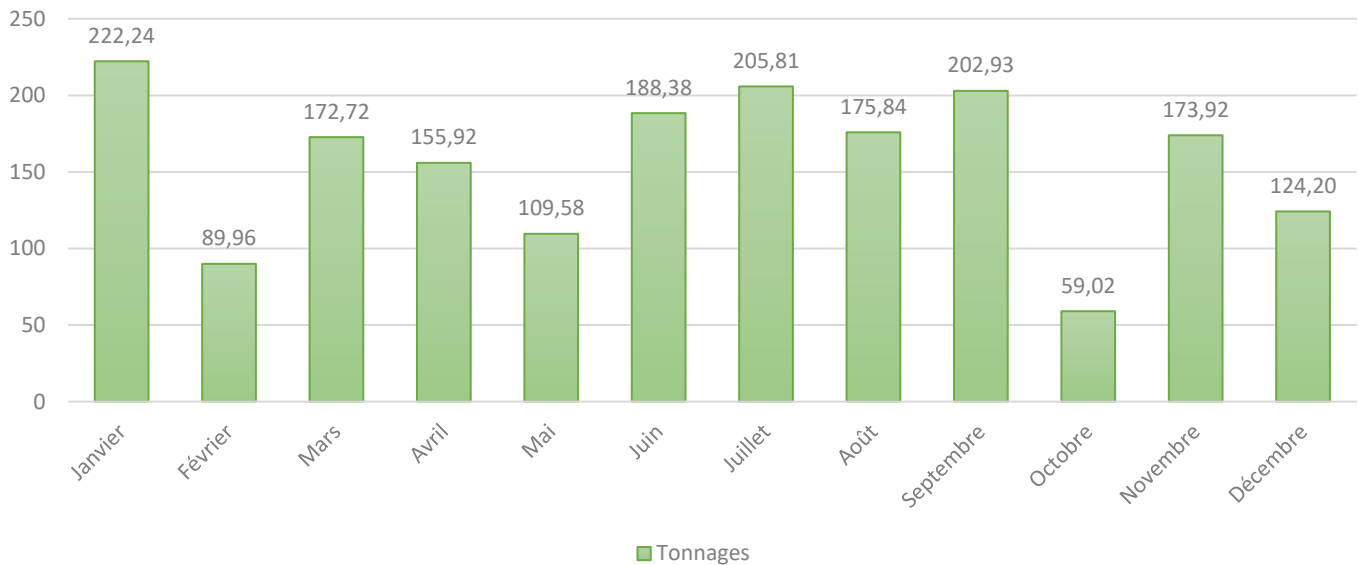
Pour comparaison, le coût aidé moyen pour l'ensemble du département était de 4,97 € HT par habitant en 2021 (source : Observatoire 2021 du SYVALOM).

#### 4.1.5 TONNAGE DE LA COLLECTE DU VERRE

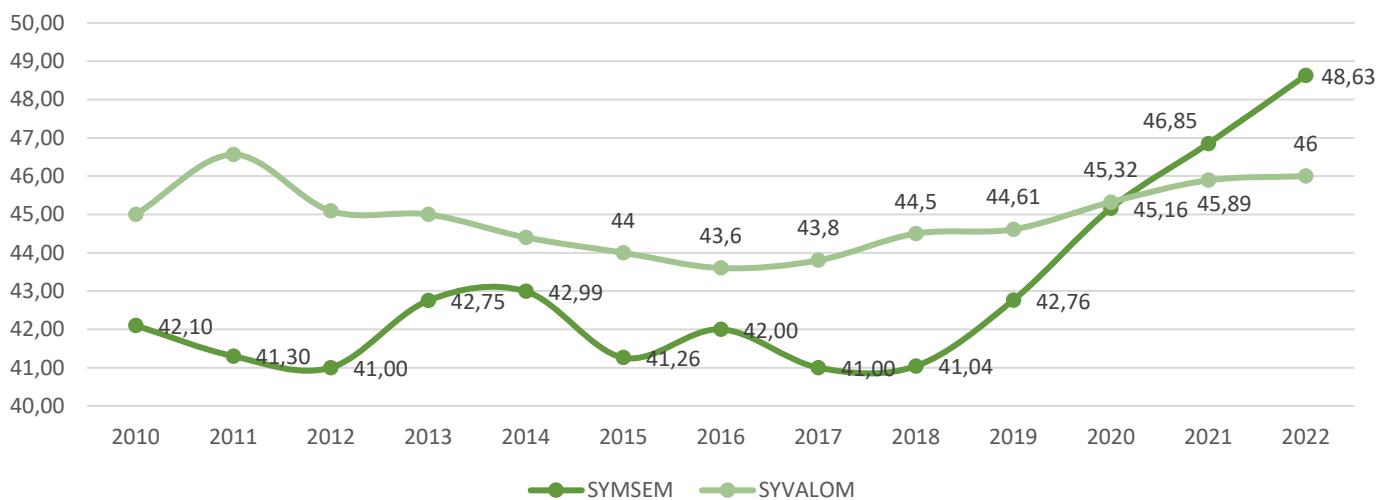
En 2022, 1 880,51 tonnes d’emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.

On remarque une hausse de la collecte du verre entre 2021 et 2022 de 3,80% pour le SYMSEM.

Collecte des emballages en verre en tonne



Évolution du ratio de verre en kg/hab./an



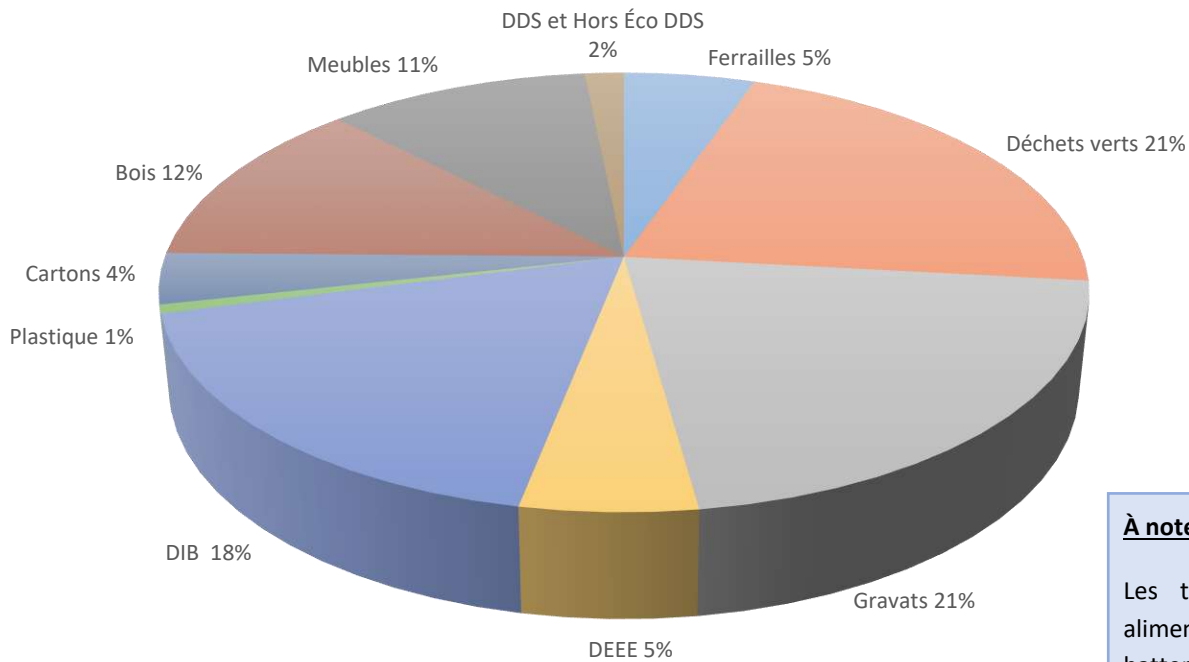
#### 4.1.6 FINANCEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE

Le coût aidé pour la collecte du verre en 2022 était de 0,41 € HT par habitant.

Pour comparaison, le coût aidé moyen pour l'ensemble du département était de 1,88 € HT par habitant en 2021 (source : Observatoire 2021 du SYVALOM).

#### 4.1.7 TONNAGES DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 60 % des apports totaux.

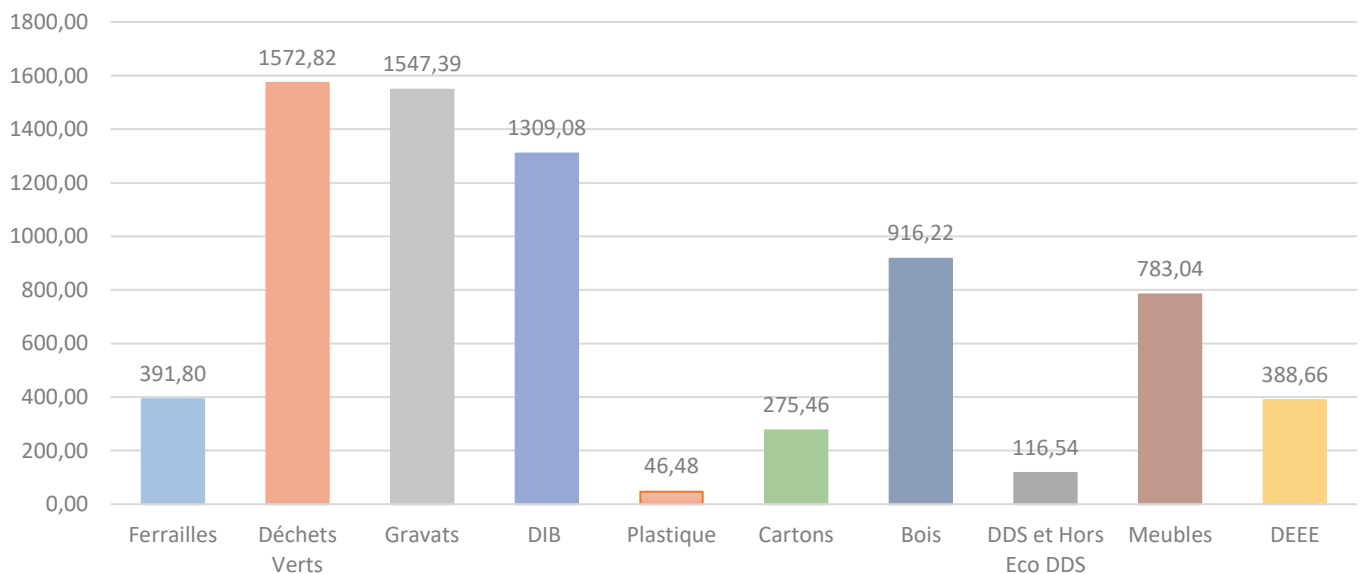


Évolution des tonnages par nature

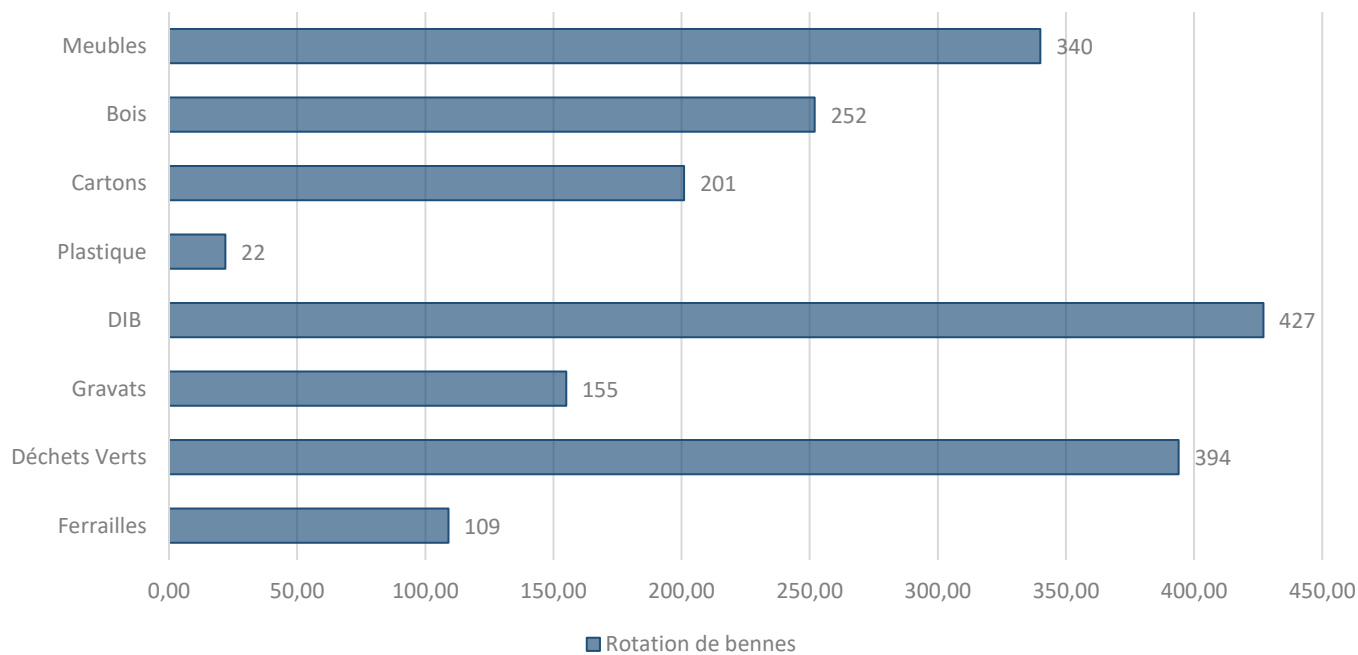
**À noter :**

Les tonnages de : huiles alimentaires, huiles moteur, batteries, piles, néons et lampes, plâtre, radiographies, vêtements, cartouches d'encre et capsule de café ne sont pas comptabilisés car ils représentent des tonnages faibles.

Tonnages par type de déchet en tonne



## Rotation de bennes



Les rotations de bennes correspondent aux changements des bennes.

Les DIB (Déchets Industriels Banals), les déchets verts et les meubles représentent les types de déchets avec le plus de rotations.

Au total, il y a eu 1 900 rotations de bennes en 2022.

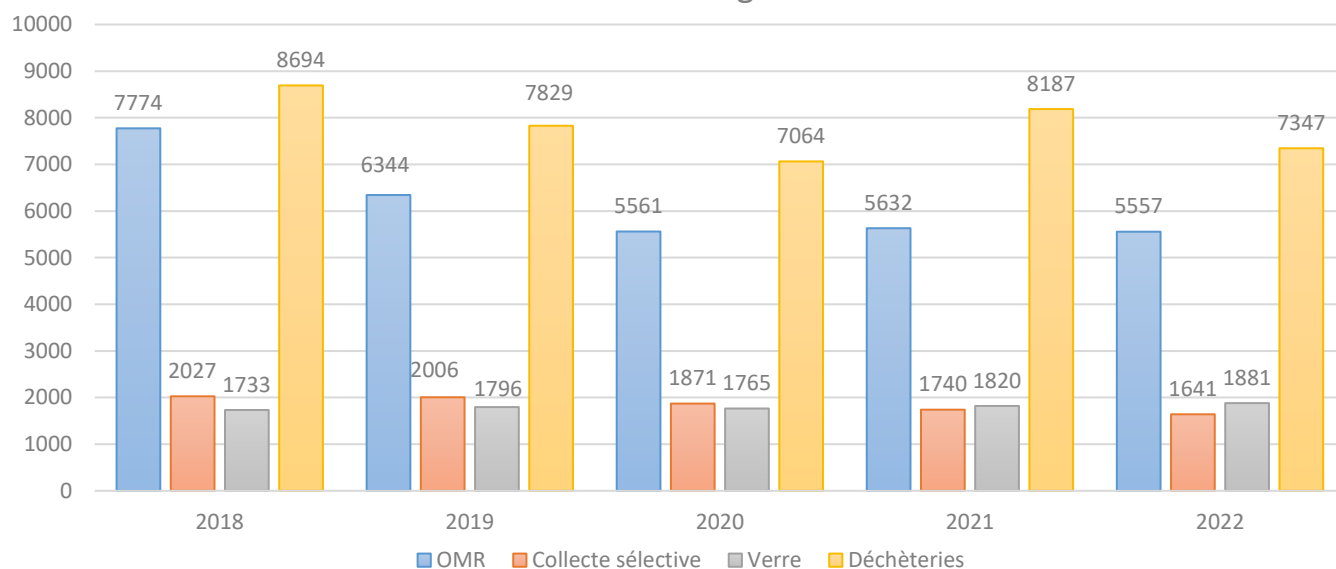
#### 4.1.8 FINANCEMENT DES DÉCHETS

Le coût aidé pour les déchèteries en 2022 était de 24,89 € HT par habitant.

Pour comparaison, le coût aidé moyen pour l'ensemble du département était de 23,07 € HT par habitant en 2021 (source : Observatoire 2021 du SYVALOM).

#### 4.1.9 TONNAGES GLOBAUX

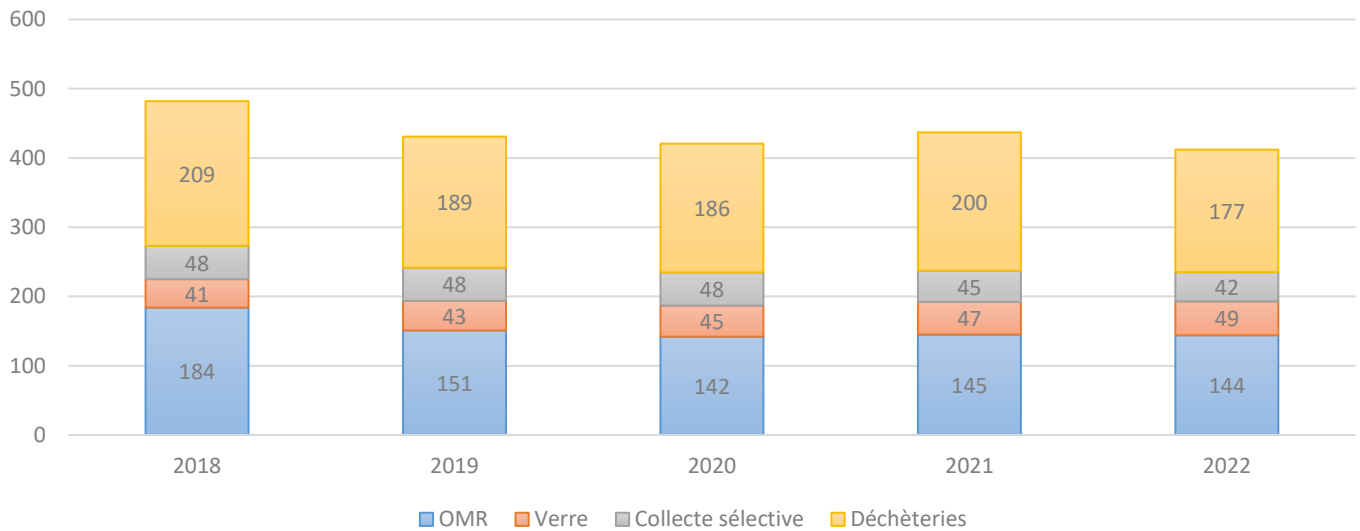
Évolution des tonnages collectés



On observe une baisse des ratios entre l'année 2019 et 2022 pour les ordures ménagères et les EMR, mais également pour les apports dans les déchèteries entre 2021 et 2022, ce qui tente à prouver que les usagers sont entrés dans une politique de réduction de leurs déchets, notamment depuis la mise en place de la Redevance Incitative.

## 4.2.1 PERFORMANCE DE COLLECTE PAR TYPE DE DÉCHETS

## Évolution des déchets produits en kg/habitant

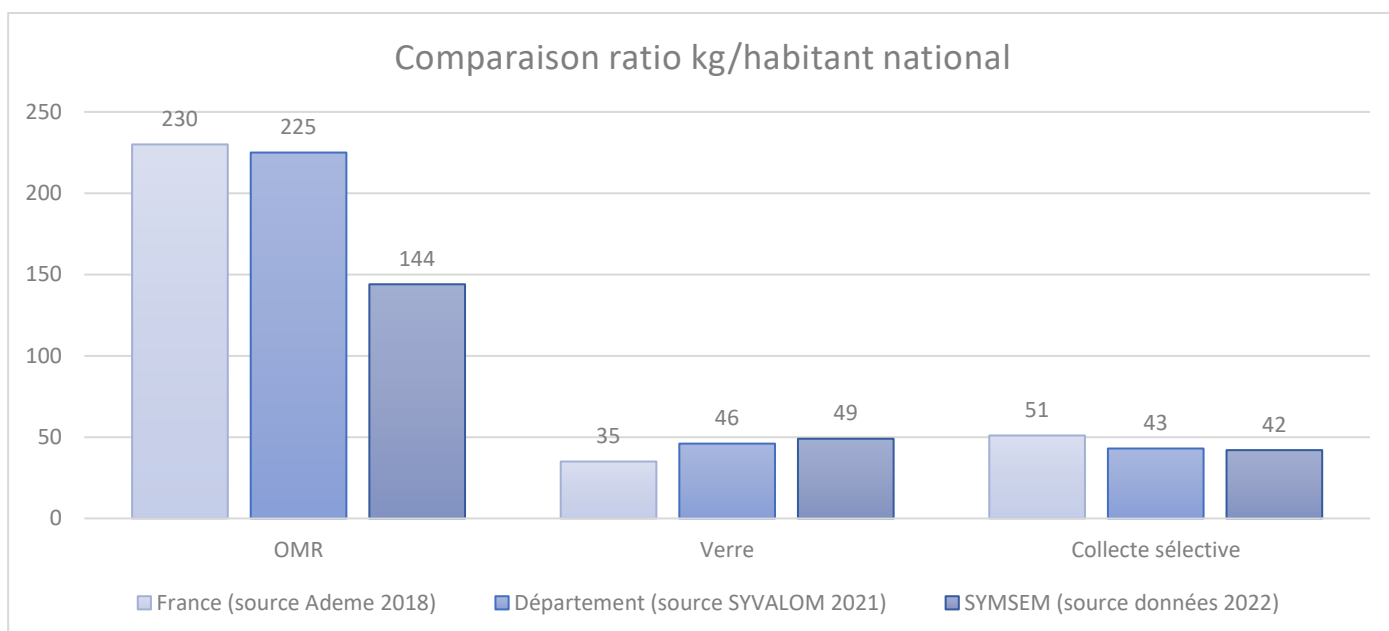
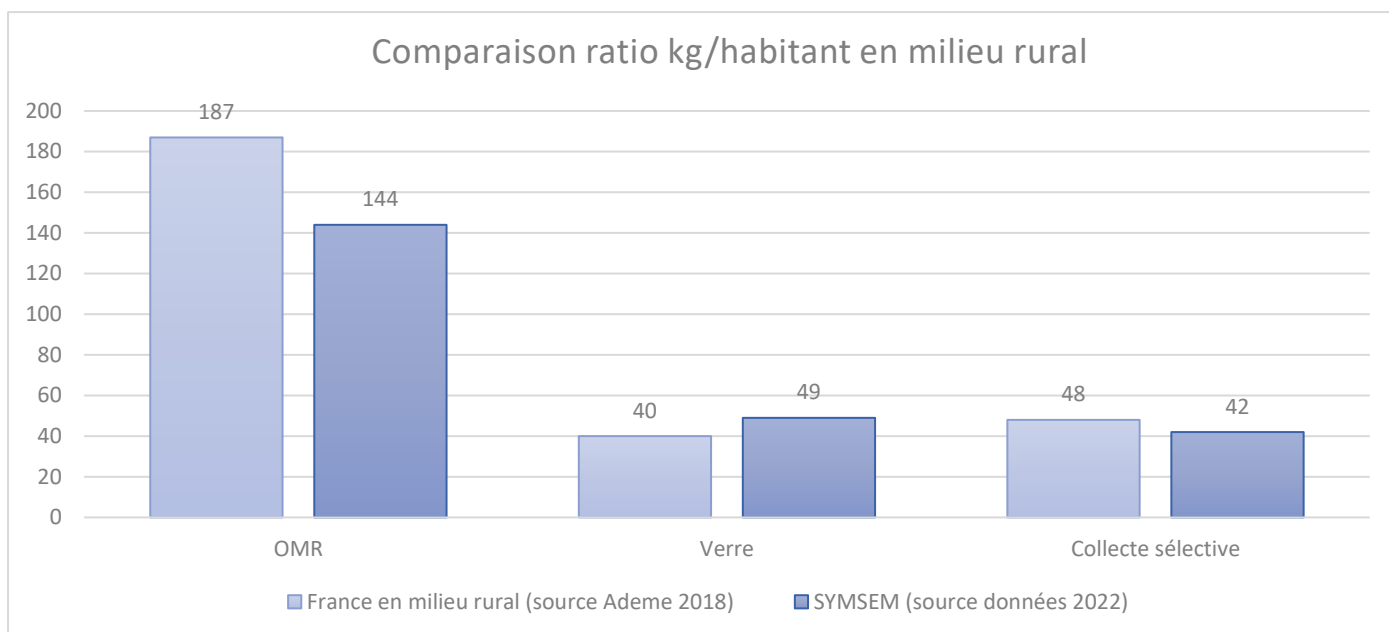


On observe en 2022 une diminution de tous les tonnages, à l'exception du verre.

La diminution des tonnages en OMR en kg/habitant est de 0,69%, de 6,67% pour la collecte sélective, quant à celle des tonnages en déchèterie est de 11,5% par rapport à l'année 2021.

Il apparaît une diminution de 5,72% entre 2021 et 2022 de l'ensemble des déchets ménagers.

## 4.2.2 DONNÉES NATIONALES



On observe une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles entre les chiffres nationaux et du SYMSEM :

- ✚ - 42 kg/habitant en milieu rural
- ✚ - 86 kg/habitant par rapport à l'ensemble du territoire français.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets, mais également par le fait que le SYMSEM ne collecte pas les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés, et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

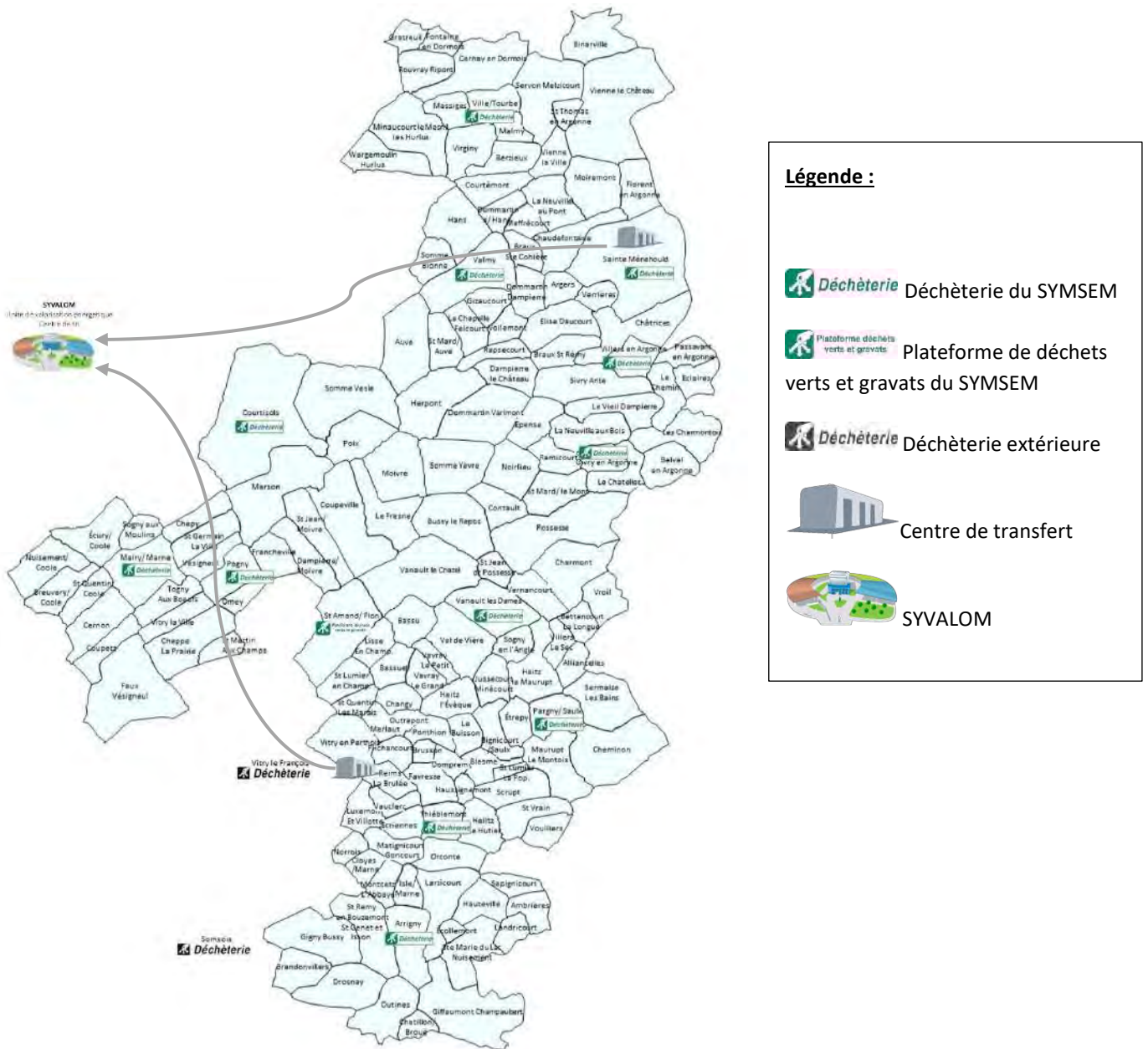
Les tonnages ratio kg/habitant des déchèteries SYMSEM – données nationales ne sont pas comparables, car certaines collectivités collectent les bio déchets et les déchets verts ensemble, d'autres collectent les encombrants séparément par exemple.



# CHAPITRE 5. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

## 5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les collectes des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables sont traitées sur le site du SYVALOM à La Veuve (51-Marne).

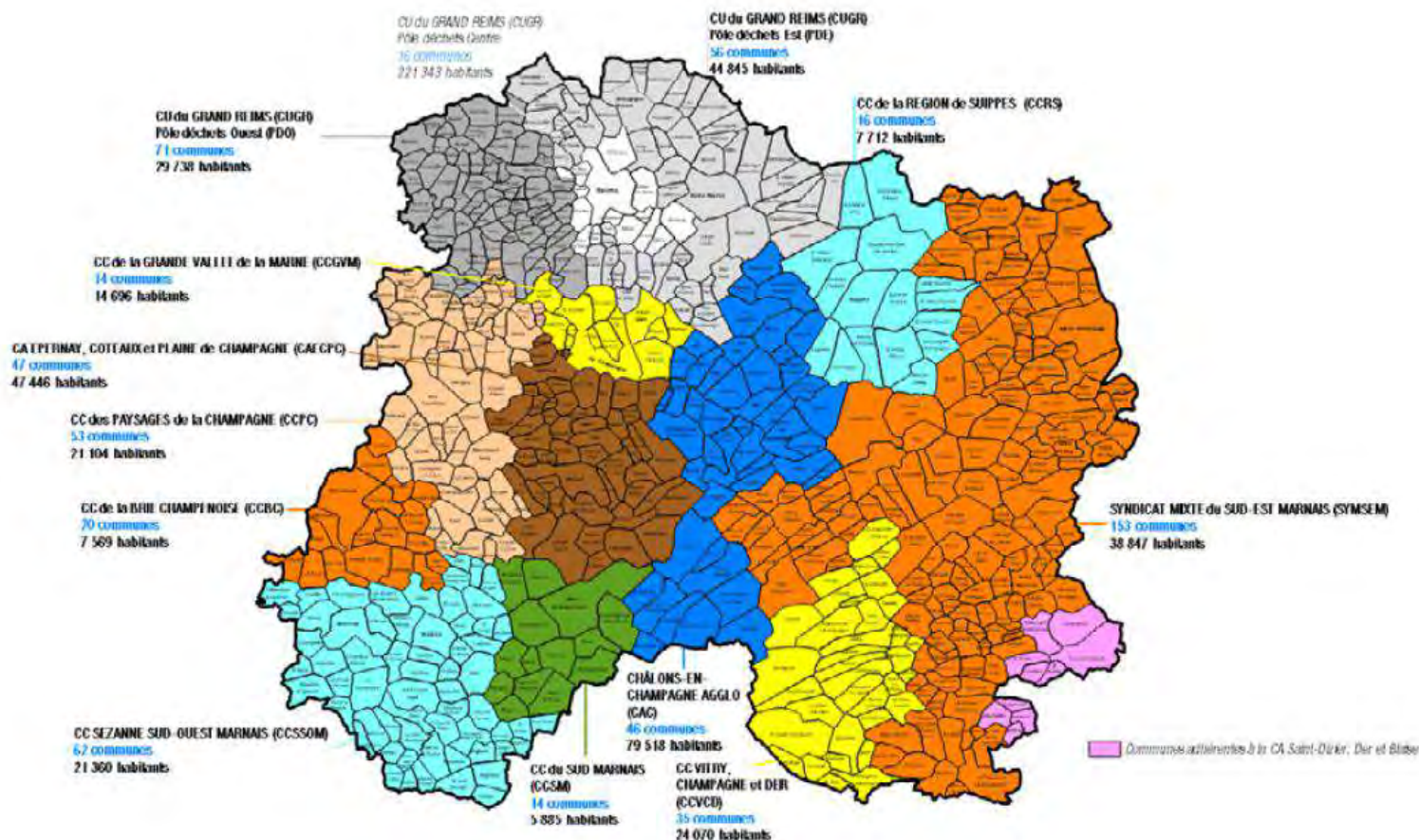


## Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

### Il s'occupe notamment :

- ✚ Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) y sont incinérées et de l'électricité y est créée ;
- ✚ De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des Ordures Ménagères Résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique ;
- ✚ Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, Papier, Aluminium, Acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.



## 5.2.1 FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

	Type(s) d'installation(s)	Nature du traitement final (au sens de la loi de transition énergétique)	Nom de(s) l'installation(s) destinataire(s)
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	Usine d'incinération	Valorisation énergétique	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
<b>Emballages Ménagers Recyclables + Journaux Revues Magazines</b>	Centre de tri	Recyclage	Centre de tri du SYVALOM à la Veuve (51)



<b>DÉCHETS</b>	<b>NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)</b>
<b>Bois</b>	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
<b>Cartons</b>	Bruhat à Vitry-le-François (51) COVED à La Veuve (51)
<b>Cartouches d'encre</b>	Print Services
<b>Capsules de café</b>	Collectors / Nespresso par Suez
<b>DDS</b>	Éco-Déchets (51), livrés à divers prestataires
<b>Hors Éco-DDS</b>	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
<b>DEEE</b>	Écologic par Véolia à Beine-Nauroy (51) puis par COVED
<b>Déchets verts</b>	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Vouillers (51)
<b>Emballages en verre</b>	O-I Manufacturing à Reims (51)
<b>Encombrants</b>	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
<b>Gravats</b>	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huiron (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
<b>Huiles de vidange</b>	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
<b>Huile alimentaire</b>	Quatra à Lokeren (Belgique)
<b>Lampes et néons</b>	Ecosystem
<b>Métaux</b>	Bruhat à Vitry-le-François (51)
<b>Mobilier</b>	Éco-Mobilier par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
<b>Plastique</b>	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
<b>Piles et accumulateurs</b>	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
<b>Textile</b>	Le Relais à La-Chapelle-Saint-Luc (10)
<b>Radiographies</b>	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
<b>Batteries</b>	Bruhat à Vitry-le-François (51)

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

	Nature des traitements		
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Réemploi
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	✓		
<b>Emballages Ménagers Recyclables hors verre</b>	✓ (refus de tri)	✓	
<b>Verre</b>		✓	
Déchèteries			
<b>Bois</b>	✓	✓	
<b>Cartons</b>		✓	
<b>Cartouches d'encre</b>	✓	✓	
<b>Capsule de café</b>		✓	
<b>DDS / Hors Eco DDS</b>	✓	✓	
<b>DEEE</b>	✓	✓	✓
<b>Déchets verts</b>		✓	
<b>Encombrants</b>	✓		✓ (jouets...)
<b>Gravats</b>		✓	✓ (vaisselle)
<b>Huiles de vidange</b>	✓ (envoyés dans les cimenteries)	✓	
<b>Huile alimentaire</b>	✓ (transformés en biocarburants)	✓	
<b>Lampes et Néons</b>		✓	
<b>Métaux</b>		✓	✓ (ex : vélo, trottinette)
<b>Mobilier</b>		✓	✓
<b>Plastique</b>		✓	
<b>Piles et accumulateurs</b>		✓	
<b>Textile</b>	✓ (textile souillé)	✓ (textile propre)	✓ (textile propre)
<b>Radiographies</b>		✓	
<b>Batteries</b>		✓	

**La valorisation énergétique** consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

**La valorisation matière** est un mode de traitement des déchets, permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets.

**Le réemploi** est une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Le taux global de valorisation du SYMSEM est de 100% en 2022, et est plus élevé que le taux de valorisation national.



---

### 6.1.2 CAPACITÉS DES INSTALLATIONS

#### **Pour les OMR :**

L'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM a une capacité de traitement de 110 000 t/an de déchets non recyclables : ordures ménagères résiduelles, encombrants incinérables et refus de tri.

#### **Pour les EMR et JRM :**

Le Centre de tri du SYVALOM a une capacité technique de traitement de 30 000 t/an de déchets recyclables en 2 postes.



## 6.2.1 DESCRIPTION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI



Le refus de tri est une partie des déchets non valorisables mêlée au moment de la collecte des déchets destinés au recyclage. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés pour finalement être envoyés sur les Usines de Valorisation Énergétique.

Exemple de caractérisation

Date caractérisation	Taux de refus en %
28/01/2022	8,52%
21/02/2022	4,78%
25/03/2022	8,76%
22/04/2022	5,59%
19/05/2022	4,50%
21/07/2022	2,95%
26/08/2022	6,38%
28/10/2022	15,03%
28/10/2022	7,83%
<b>Moyenne taux de refus de tri</b>	<b>7,15%</b>



Le taux de refus de tri du SYMSEM était en 2021 à 6,99% et est à 7,15% en 2022.

À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM est de 17,2%.

## 6.2.2 PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

En 2022, la performance énergétique de l'UVE est de 68 % en valorisation électrique, soit 41 967 MWh.

**À noter :** Selon l'arrêté du 18 mars 2009 repris dans le Code des Douanes, la performance énergétique de l'UVE doit être supérieure à 60 %.

De plus, en 2021 la **1<sup>ère</sup> pierre du réseau de chaleur qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de La Veuve, a été posé** par Auréade, filiale du groupe Véolia, et le SYVALOM. Ce réseau fournira en chaleur la ville de Châlons-en-Champagne et le site industriel de Luzéal.

En effet, le SYVALOM a délégué en 2006, pour une durée de 20 ans, la construction et la gestion de l'UVE de La Veuve à Auréade. Actuellement, l'installation valorise toute l'énergie contenue dans les déchets exclusivement sous forme d'électricité, via un groupe turbo-alternateur à condensation (GTA).

La ville de Châlons-en-Champagne met actuellement en œuvre, sur son territoire, un réseau de chauffage urbain afin de répondre à une demande hivernale en chauffage et estivale en eau chaude sanitaire. Ce réseau sera donc alimenté par la chaleur issue de l'UVE. De plus, la coopérative Luzéal, à 6km de l'UVE, située sur le tracé du réseau, sera également alimentée par ce réseau de chaleur en été pour sa campagne de séchage de luzerne.

**Ces deux besoins complémentaires doivent permettre à l'UVE de La Veuve de valoriser son énergie sous forme thermique tout au long de l'année, tout en continuant à produire de l'électricité.**

L'utilisation du réseau de chaleur dans les meilleures conditions pour des besoins en été et en hiver s'intègre parfaitement dans le territoire par l'optimisation des performances environnementales et économiques.

*La connexion du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) sera disponible à partir de janvier 2023, et le Réseau de Chaleur Industriel est prévu pour mai 2023 pour répondre aux premiers besoins de Luzéal.*

## 6.3 RÉSIDUS DE TRAITEMENT



**Mâchefers**

A la suite de l'incinération des OMR, des résidus laissés en fond de four appelés « mâchefers » et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets sont déferrailés puis valorisés en sous-couche routière.

**Les métaux**

Les métaux incinérés sont enlevés des mâchefers puis vendus.





#### **Collecte des OMR et des EMR et JRM :**

Le prestataire de collecte dispose de 6 véhicules de collecte. 5 de ces véhicules ont la norme Euro 6 (équipés du système de lecture des bacs), et un autre dispose de la norme Euro 4 (véhicule de réserve en collecte sélective).

#### **UVE :**

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les encombrants sont traités sur les Unités de Valorisation Énergétique situées sur la commune de La Veuve.

Exploité par Auréade, filiale dédiée de Véolia-Propreté depuis 2006 dans le cadre d'une délégation de service public du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne, l'Unité de Valorisation Énergétique a une capacité de traitement de 110 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles.

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique, 91 160 tonnes au total ont été incinérées en 2022 : 73 802 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 239 tonnes d'encombrants incinérables de déchèteries proviennent des adhérents du SYVALOM. L'UVE a également traité 4 445 tonnes de refus de tri issus de l'équipement de tri du SYVALOM.

**Nb :** Afin de retomber sur le total de 91 160 tonnes, on doit ajouter les OMR extérieures (6 319 tonnes), ainsi que les refus de crible de l'UVA (355 tonnes).

L'UVE a produit :

- 41 967 MWh dont 36 229 MWh vendus à ERDF (autoconsommation : 7 747 MWh) ;
- 15 985 tonnes de mâchefers valorisées en sous-couche routière ;
- 4 386 tonnes de cendres et résidus d'épuration de fumées enfouies en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 (REFIOM) ;
- 1 958 tonnes de métaux recyclées dont 1 675 tonnes de ferreux valorisés et 283 tonnes non ferreux.

#### **Centre de tri**

Les emballages et les papiers collectés sont dirigés vers le Centre de Tri du SYVALOM à La Veuve, exploité par Coved/Paprec.

**Nb :** Les papiers collectés séparément partent directement chez le repreneur.

19 113 tonnes de déchets recyclables ont été triés et conditionnés sur le Centre de tri (le nouvel équipement date de 2016) en 2022, auxquelles s'ajoute le conditionnement de 1 324 tonnes de cartons de déchèteries.

Les apports des adhérents du SYVALOM ont représenté 12 837 tonnes issues de leur collecte sélective et 1 324 tonnes de cartons de déchèteries. Le SYVALOM apporte l'intégralité des cartons de déchèteries, il n'y a pas d'apports extérieurs.

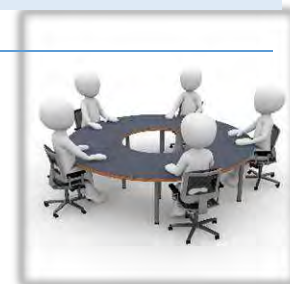
6 276 tonnes extérieures au SYVALOM ont été triées et conditionnées.

Ces matériaux rejoignent les filières françaises de valorisation dans le cadre du contrat de garantie de reprise signé entre le SYVALOM et Adelphe (emballages)/Citeo (papiers) pour devenir de nouveaux objets.

#### 8.1.1 LES MOYENS HUMAINS

##### L'équipe du SYMSEM :

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2022, le SYMSEM disposait de 7 agents.



Fonctions	Effectifs
Responsable	1
Secrétaire administratif et comptabilité	1
Chargée de communication	1
Ambassadrice du tri	1
Secrétaire accueil et renseignements	1
Adjoint technique	1
Technicienne	1
<b>Total</b>	<b>7</b>



##### Collecte des OMR et EMR, par notre prestataire Éco-Déchets :

Fonctions	Effectifs
Responsable du marché	1
Assistante de gestion	1
Agent de maintenance du parc	1
Conducteurs	8
Équipiers de collecte	6
<b>Total</b>	<b>17</b>



*Les conducteurs peuvent aussi être sur le poste d'équipier de collecte. De ce fait, certains sont comptabilisés 2 fois car ils occupent 2 postes (2 chauffeurs ripeurs et un livreur ripeur).*

##### Déchèteries, par notre prestataire Suez :

Fonctions	Effectifs
Responsable du centre de services + Directeur d'agence	2
Attaché d'exploitation	1
Assistante d'exploitation	1
Gardiens de déchèterie	9
Chauffeurs (dont un chef d'équipe œuvrant)	4
<b>Total</b>	<b>17</b>



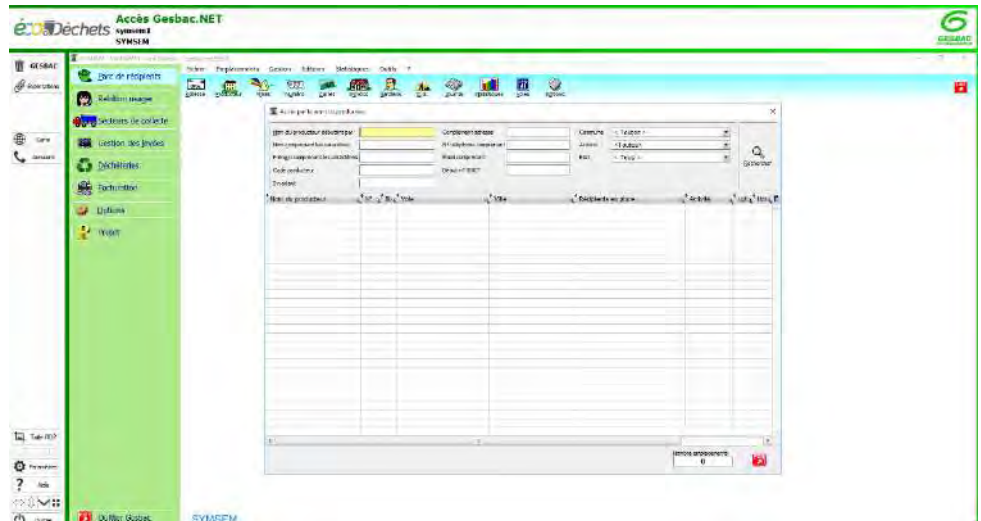
En plus des animations et interventions référencées au Chapitre 2. La prévention des déchets, d'autres actions ont été réalisées.

#### Bac à ordures ménagères – logiciel Gesbac :

Afin de répondre au plus vite au :

- Changement de capacité de bac ;
- Mise en place de bac ;
- Bac à retirer ;
- Correction enquête ;
- Réparation ;
- Complément de bac ;
- Disparu / volé ;
- Bac cassé ;

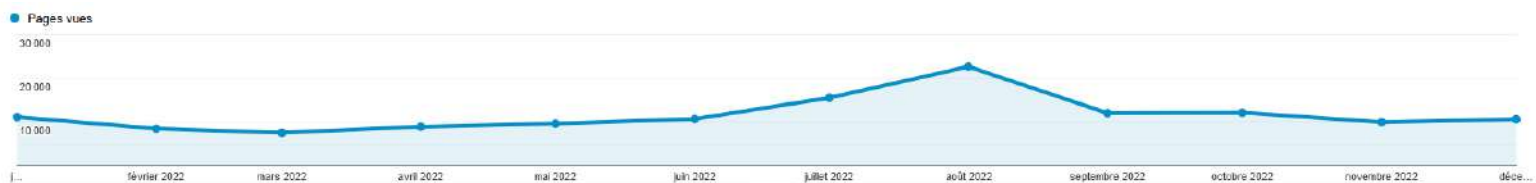
Un logiciel « Gesbac » permet de réaliser des « Ordres de Service » et permet une livraison rapide du bac et un suivi de la demande de l'utilisateur. Ce logiciel permet également d'avoir des renseignements sur les usagers.



#### Site Internet – Google Analytics :



Le site Internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr) est relié à un compte Google Analytics. Ce compte permet d'en savoir plus sur les visiteurs du site et leur attente.

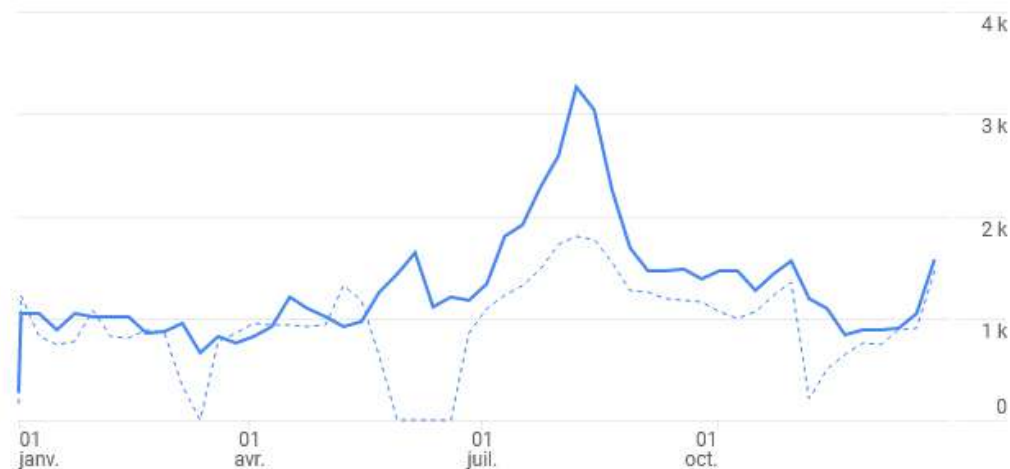


En 2022, 65 922 utilisateurs (45 518 en 2021) ont visité 140 316 pages du site internet du SYMSEM (112 931 en 2021), dont 84% à partir d'un téléphone mobile.

Les pages les plus visitées concernent essentiellement :

- ✚ La localisation des bornes à verre ;
- ✚ Les jours et horaires d'ouverture et la localisation des déchèteries ;
- ✚ Où trouver des sacs jaunes ;
- ✚ La page de contact du SYMSEM ;
- ✚ L'accès à son compte pour consulter le nombre de levées du bac d'ordures ménagères et de passages en déchèterie ;
- ✚ Les jours de collecte des ordures ménagères ;
- ✚ Les jours de la collecte sélective.

<b>Utilisateurs</b>	Sessions*	Taux de rebond**	Durée de la session
<b>66 k</b>	<b>75 k</b>	<b>49,38 %</b>	<b>0 min 46 s</b>
↑43,3 %	↑38,5 %	↑1,9 %	↓16,1 %



Dernière année civile ▼

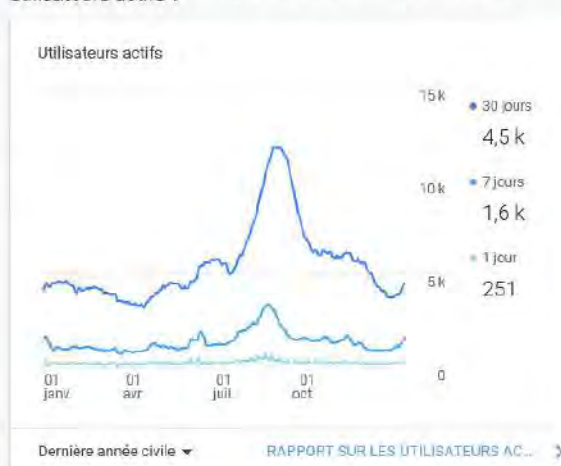
AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) >

Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

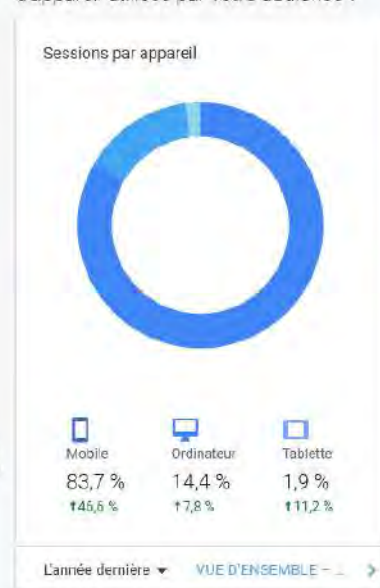
Page	Pages vues	Valeur de la page
/collecte-et-tri/la-bo...ver-une-borne-a-verre/	88 006	0,00 \$
/	12 461	0,00 \$
/decheteries/jours-et-horaires-douverture/	5 106	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-se...rouver-des-sacs-jaunes/	4 577	0,00 \$
/contact/	3 114	0,00 \$
/redevance-incitative/votre-compte/	2 948	0,00 \$
/redevance-incitative/t...ation/grille-tarifaire/	2 177	0,00 \$
/collecte-et-tri/	2 005	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-se...de-tri-et-de-collecte/	1 492	0,00 \$
/collecte-et-tri/tri-sele...ollecte-du-tri-selectif/	1 357	0,00 \$

L'année dernière ▼ [RAPPORT SUR LES PAGES](#) >

Quelles tendances se dégagent du comportement de vos utilisateurs actifs ?



Quels sont les principaux types d'appareil utilisés par votre audience ?



\* Une session désigne une visite individuelle, initiée par un utilisateur. Une session est définie comme l'ensemble des interactions d'un utilisateur dans un laps de temps donné sur le site.

\*\* Le taux de rebond correspond au pourcentage d'utilisateurs qui ne visitent qu'une seule page sur un site internet et qui n'ont aucune interaction avec la page lors d'une session, rapporté au nombre total de sessions.

## CHAPITRE 10. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 10.1 GRAND LIVRE

Les données publiées sont issues du compte administratif 2022.

Fonctionnement		Investissement	
Dépense	4 408 453,13 €	Dépense	72 877,54 €
Recette	6 948 274,25 €	Recette	1 444 094,29€
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>2 539 821,12 €</b>	<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>1 371 216,75 €</b>

### 10.2 MATRICE DES COÛTS

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

Année 2022 Montants HT			Flux des déchets				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	192 910 €	9 623 €	78 355 €	110 889 €	391 777 €
		Communication	19 708 €	6 569 €	19 708 €	19 708 €	65 693 €
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>212 618 €</b>	<b>16 192 €</b>	<b>98 063 €</b>	<b>130 597 €</b>	<b>457 470 €</b>
	Techniques	Prévention	14 237 €	---	---	7 198 €	21 435 €
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	106 491 €	952 €	49 374 €	---	156 817 €
		Collecte	716 090 €	81 680 €	282 685 €	565 913 €	1 646 368 €
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>822 581 €</b>	<b>82 632 €</b>	<b>332 059 €</b>	<b>565 913 €</b>	<b>1 803 185 €</b>
	Transfert/Transport	---	---	75 654 €	193 722 €	269 376 €	

		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	12 209 €	12 209 €
		Tri et conditionnement	---	---	247 312 €	9 325 €	256 637 €
		Compostage	---	---	---	39 399 €	39 399 €
		Incinération	---	---	---	---	---
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	57 619 €	57 619 €
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---
		Traitement des inertes	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	---	---	<b>247 312 €</b>	<b>118 552 €</b>	<b>365 864 €</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	27 103 €	27 103 €
		Autres charges	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	1 515 078 €	---	---	224 923 €	1 740 001 €
		<b>TOTAL Techniques</b>	<b>2 351 896 €</b>	<b>82 632 €</b>	<b>655 025 €</b>	<b>1 137 411 €</b>	<b>4 226 964 €</b>
<b>TOTAL Charges</b>			<b>2 564 514 €</b>	<b>98 824 €</b>	<b>753 088 €</b>	<b>1 268 008 €</b>	<b>4 684 434 €</b>
<b>Produits</b>	<b>Industriels</b>	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---
		Matériaux	26 558 €	51 160 €	214 268 €	61 802 €	353 788 €
		Energie	695 536 €	---	---	60 509 €	756 045 €
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>722 094 €</b>	<b>51 160 €</b>	<b>214 268 €</b>	<b>122 311 €</b>	<b>1 109 833 €</b>
		Prestations à des tiers	---	---	---	76 500 €	76 500 €
		Autres produits	25 269 €	2 204 €	6 888 €	7 212 €	41 573 €
	<b>TOTAL Industriels</b>	<b>747 363 €</b>	<b>53 364 €</b>	<b>221 156 €</b>	<b>206 023 €</b>	<b>1 227 906 €</b>	
<b>Soutiens</b>	<b>Soutiens des éco-organismes</b>	<b>39 256 €</b>	<b>29 506 €</b>	<b>580 370 €</b>	<b>94 851 €</b>	<b>743 983 €</b>	

	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	18 540 €	---	---	4 486 €	23 026 €
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	---	---
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---
		<b>TOTAL Aides</b>	<b>18 540 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>4 486 €</b>	<b>23 026 €</b>
<b>TOTAL Produits</b>			<b>805 159 €</b>	<b>82 870 €</b>	<b>801 526 €</b>	<b>305 360 €</b>	<b>1 994 915 €</b>
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		237 163 €	5 116 €	41 345 €	102 983 €	386 607 €
	Financement déchets direct	REOM	3 131 413 €	---	---	---	3 131 413 €
		Redevance spéciale & facturations usagers	15 666 €	---	---	71 755 €	87 421 €
		<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>3 147 079 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>71 755 €</b>	<b>3 218 834 €</b>
	Contribution des collectivités		537 344 €	---	---	---	537 344 €
	<b>TOTAL Financement déchets</b>		<b>3 684 423 €</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>71 755 €</b>	<b>3 756 178 €</b>

Année 2022 Montants HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	2 564 514 €	98 824 €	753 088 €	1 268 008 €	4 684 434 €
Coût technique	1 817 151 €	45 460 €	531 932 €	1 061 985 €	3 456 528 €
Coût partagé	1 777 895 €	15 954 €	- 48 438 €	967 134 €	2 712 545 €
Coût aidé HT	1 759 355 €	15 954 €	-48 438 €	962 648 €	2 689 519 €
TVA acquittée	237 163 €	5 116 €	41 345 €	102 983 €	386 607 €
Coût aidé TTC	1 996 518 €	21 070 €	-7 093 €	1 065 631 €	3 076 126 €
Financement déchets					3 756 178 €

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	66,32 €	2,56 €	19,47 €	30,39 €	121,14 €
Coût technique	46,99 €	1,18 €	13,76 €	27,46 €	89,38 €
Coût partagé	45,97 €	0,41 €	-1,25 €	25,01 €	70,14 €
Coût aidé HT	45,50 €	0,41 €	-1,25 €	24,89 €	69,55 €
TVA acquittée	6,13 €	0,13 €	1,07 €	2,66 €	10,00 €
Coût aidé TTC	51,63 €	0,54 €	-0,18 €	27,56 €	79,55 €
Financement déchets					97,13 €

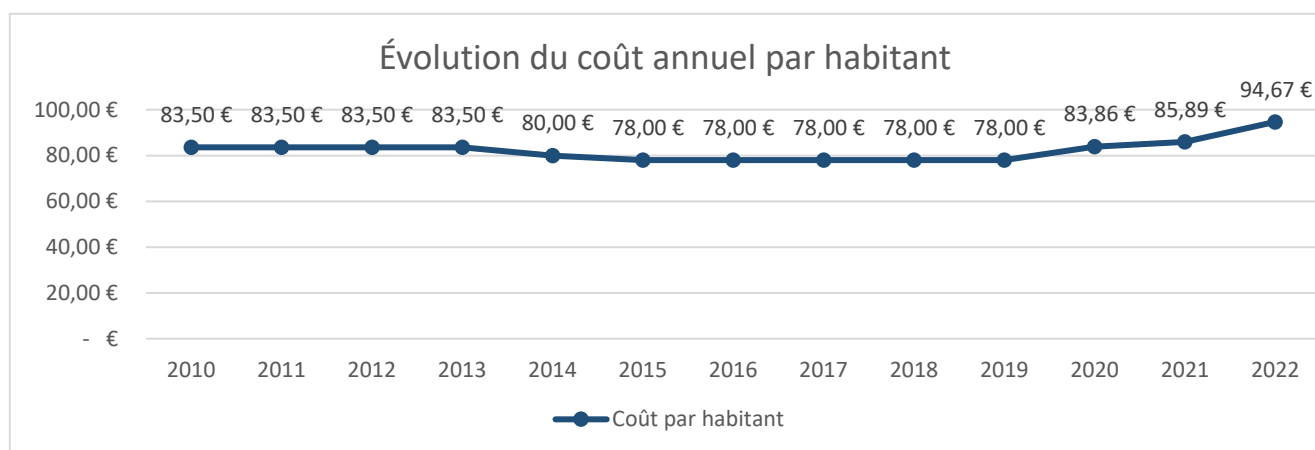
Année 2022 Montants HT par tonne	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Coût complet	461,66 €	52,57 €	458,36 €	170,18 €	283,41 €
Coût technique	327,12 €	24,18 €	323,76 €	153,81 €	216,27 €
Coût partagé	320,05 €	8,49 €	-29,48 €	140,07 €	169,72 €
Coût aidé HT	316,72 €	8,49 €	-29,48 €	139,42 €	168,28 €
TVA acquittée	42,69 €	2,72 €	25,16 €	14,92 €	24,19 €
Coût aidé TTC	359,41 €	11,21 €	-4,32 €	154,34 €	192,47 €
Financement déchets					235,02 €



## 10.3 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

Les données financières sont issues du Compte Administratif 2022 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.



## 10.4 FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

FACTURES DU 1 <sup>er</sup> SEMESTRE 2022		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 196	393 898,78 €
Argonne Champenoise	6 022	543 394,14 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 510	484 181,74 €
Perthois Bocage et Der	2 872	248 300,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 600</b>	<b>1 669 774,67 €</b>

FACTURES DU 2 <sup>ème</sup> SEMESTRE 2022		
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	NOMBRE DE FACTURES ÉMISES	MONTANT
Moivre à la Coole	4 239	461 708,82 €
Argonne Champenoise	6 086	668 669,93 €
Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 548	571 690,93 €
Perthois Bocage et Der	2 896	289 043,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 769</b>	<b>1 991 113,61 €</b>

- **CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- **CS** : Collecte Sélective
- **DASRI** : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
- **DDS** : Déchet Diffus Spécifique
- **DEA** : Déchet d'Équipement d'Ameublement
- **DEEE/D3E** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- **DIB** : Déchet Industriel Banal (tout-venant)
- **DMA** : Déchet Ménager et Assimilé
- **ELA** : Emballage Léger Alimentaire
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEEFV** : Produits Électriques et Électroniques en Fin de Vie
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Initiative
- **SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **SYMSEM** : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne
- **SYVALOM** : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

# ANNEXE

## LES COMMUNES ADHÉRENTES

	Commune	Population municipale
<b>CC Côtes de Champagne et Saulx</b>	Alliancelles	147
	Bassu	95
	Bassuet	250
	Bettancourt-la-Longue	76
	Bignicourt-sur-Saulx	171
	Brusson	177
	Bussy-le-Repos	136
	Changy	117
	Charmont	231
	Heiltz-le-Maurupt	435
	Heiltz-l'Évêque	288
	Jussecourt-Minecourt	208
	Blesme	202
	Étrepy	127
	Le Buisson	94
	Lisse-en-Champagne	113
	Merlaut	254
	Outrepont	82
	Pargny-sur-Saulx	1766
	Plichancourt	256
	Ponthion	106
	Possesse	137
	Reims-la-Brûlée	223
	Saint-Amand-sur-Fion	1033
	Saint-Jean-devant-Possesse	32
	Saint-Lumier-en-Champagne	268
	Saint-Lumier-la-Populeuse	44
	Saint-Quentin-les-Marais	129
	Sermaize-les-Bains	1789
	Sogny-en-l'Angle	71
	Val-de-Vière	130
	Vanault-le-Châtel	174
	Vanault-les-Dames	366
	Vauclerc	485
	Vavray-le-Grand	158
	Vavray-le-Petit	65
	Vernancourt	86
	Villers-le-Sec	110
	Vitry-en-Perthois	830
	Vroil	104
	<b>40</b>	<b>11 565</b>
<b>CC de la Moivre à la Coole</b>	Breuvry-sur-Coole	217
	Cernon	125
	Cheppes-la-Prairie	157
	Chepy	440
	Coupetz	80
	Coupéville	164
	Dampierre-sur-Moivre	110
	Écury-sur-Coole	488

	Faux-Vésigneul	241
	Francheville	196
	Le Fresne	76
	Mairy-sur-Marne	557
	Marson	283
	Moivre	62
	Nuisement-sur-Coole	367
	Courtisols	2382
	Poix	69
	Somme-Vesle	363
	Omey	205
	Pogny	924
	Saint-Germain-la-Ville	681
	Saint-Jean-sur-Moivre	203
	Saint-Martin-aux-Champs	114
	Saint-Quentin-sur-Coole	102
	Sogny-aux-Moulins	111
	Togny-aux-Boeufs	138
	Vésigneul-sur-Marne	233
	Vitry-la-Ville	382
	<b>28</b>	<b>9470</b>
	Arrigny	238
	Brandonvillers	190
	Châtillon-sur-Broué	78
	Cloyes-sur-Marne	124
	Dompremy	127
	Drosnay	223
	Écollemont	56
	Écriennes	170
	Favresse	222
	Giffaumont-Champaubert	274
	Gigny-Bussy	237
	Haussignémont	304
<b>CC Perthois Bocage et Der</b>	Heiltz-le-Hutier	238
	Isle-sur-Marne	95
	Larzicourt	273
	Luxémont-et-Villotte	472
	Matignicourt-Goncourt	151
	Moncetz-l'Abbaye	92
	Norrois	152
	Orconte	378
	Outines	129
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	272
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	525
	Scrupt	130
	Thiéblemont-Farémont	527
		<b>25</b>
<b>CC de l'Argonne Champenoise</b>	Argers	112
	Auve	302
	Belval-en-Argonne	44
	Berzieux	76
	Binarville	95
	Braux-Sainte-Cohière	93
	Braux-Saint-Remy	81
Cernay-en-Dormois	138	

Le Châtelier	63
Châtrices	35
La Chapelle-Felcourt	47
Les Charmontois	117
Chaudefontaine	316
Le Chemin	56
Contault	68
Courtémont	60
Dampierre-le-Château	113
Dommartin-Dampierre	68
Dommartin-sous-Hans	60
Dommartin-Varimont	138
Éclaires	95
Élise-Daucourt	84
Épense	120
Florent-en-Argonne	228
Fontaine-en-Dormois	13
Givry-en-Argonne	456
Gizaucourt	117
Gratreuil	25
Hans	147
Herpont	127
Maffrécourt	58
Malmy	34
Massiges	52
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	50
Moiremont	193
La Neuville-au-Pont	544
La Neuville-aux-Bois	139
Noirlieu	107
Passavant-en-Argonne	207
Rapsécourt	33
Remicourt	60
Rouvroy-Ripont	4
Saint-Mard-sur-Auve	63
Saint-Mard-sur-le-Mont	118
Saint-Thomas-en-Argonne	39
Sainte-Menehould	4165
Sivry-Ante	179
Servon-Melzicourt	106
Somme-Bionne	71
Somme-Yèvre	121
Valmy	303
Verrières	391
Vienne-la-Ville	173
Vienne-le-Château	517
Le Vieil-Dampierre	113

Ville-sur-Tourbe	213
Villers-en-Argonne	237
Virginy	82
Voilemont	46
Wargemoulin-Hurlus	47
<b>60</b>	<b>11959</b>